

E-PROCEDURES FOR ALL AT THE DGT



MINFI - DGI :
Un soutien actif

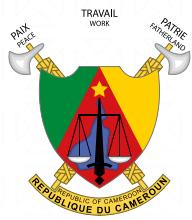
Djaïli AMADOU AMAL
LA LAUREATE DU PRIX GONCOURT
DES LYCEENS 2020 À LA DGI





(...) il est indispensable que nous fassions davantage pour intégrer les progrès du numérique dans le fonctionnement de nos services publics et de notre économie. La société digitale qui s'annonce n'attendra pas les retardataires (...).

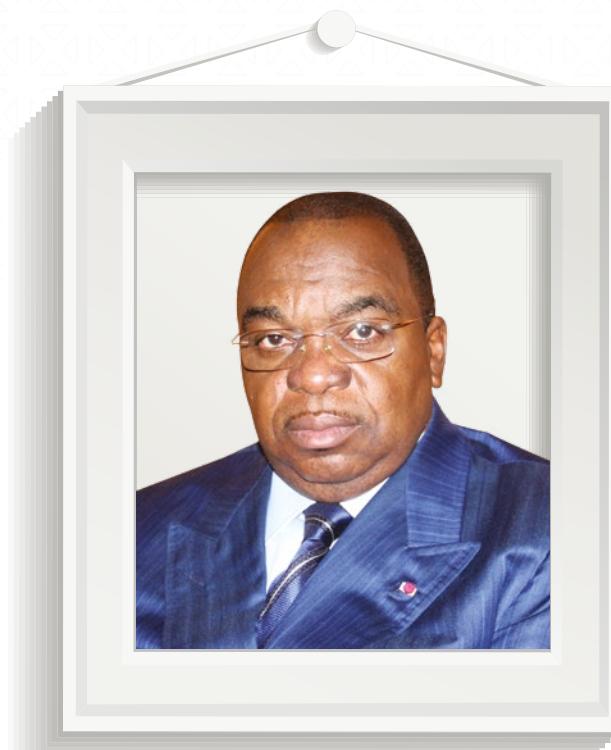
HEAD OF STATE'S NEW YEAR MESSAGE TO THE NATION - 31ST DECEMBER 2018.



H.E. PAUL BIYA
President of the Republic of Cameroon



Chief Dr. Joseph Dion NGUTE
Prime Minister - Head of Government



Mr. Louis Paul MOTAZE
Minister of Finance



Mr. Gilbert Didier EDOA
S.G. Minister of Finance



Mr. YAOUBA ABDOULAYE
Minister Delegate to
the Minister of Finance

EDITORIAL

- ENSEMBLE DANS LES TÉLÉPROCÉDURES ! 08
Modeste MOPA FATOING (Director General of Taxation)

ACTU

- LA LETTRE DE LA RÉDACTION
 - Le contribuable au centre des préoccupations de la DGI 14
- LANCEMENT DU BUDGET 2021
 - Le MINFI au Sud 16
- PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE
 - Les cadres de la DGI promus au Secrétariat Général de la Présidence de la République 18



FOCUS

- RÉFORMES FISCALES ET LF 2021
 - Le DGI rencontre les contribuables à Douala 26
- INTERVIEW DE :
 - Modeste MOPA FATOING : « Il était question de parler aux contribuables » 30
- LE MINFI VISITE LA DGI
 - Le soutien actif du MINFI à la DGI 34



NEWS

- LES INNOVATIONS FISCALES DE LA LF 2021
 - Les mesures de soutien à la relance de l'économie 39
 - Les mesures de promotion de l'import-substitution 40
 - Les mesures d'amélioration du climat des affaires 41
 - Les mesures d'élargissement de l'assiette 42
 - Les mesures de sécurisation des recettes 42
 - Les mesures de renforcement de la fiscalité locale 43
- OPÉRATIONNALISATION DES CDI RÉNOVÉS
 - CDI rénovés : Enjeux d'une réforme pleine de promesses 44
 - Télé déclaration et télépaiement : Les CDI s'arriment 46
 - CDI rénovés : Les premiers pas 48
- LES RÉFORMES PHARES
 - Déclaration fiscale annuelle par contribuable : ce qui change 50



BON À SAVOIR

- LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES
 - La numérisation du paiement des impôts et taxes : La DGE en mode télépaiements 54
 - Paiement des impôts : Les quittances désormais dématérialisées 56
 - Climat des affaires : Les réformes fiscales connues et appréciées 58

BON À SAVOIR

- LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES POSSIBLE VIA TÉLÉPHONE PORTABLE
 - Mobile Tax : vos déclarations et paiements d'impôts sur votre téléphone 60
- VOX POP
 - Les contribuables des CDI apprécient les téléprocédures 62



ECHOS DES RÉGIONS

- LES CENTRES RÉGIONAUX DES IMPÔTS EN MODE SENSIBILISATION 64
- LES TÉLÉPROCÉDURES AU « RYTHME DE LA CARAVANE » ! 66
- SIGHTS FROM THE CARAVANE 68



FLASH-BACK 2020

- 2020 UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES
 - De la Rue de Narvik à l'avenue Foch : récit du déménagement vers le nouveau bâtiment de la DGI 72
 - Déménagement : entre nostalgie et enthousiasme 74
- NOUVEL IMMEUBLE DE LA DGI
 - Les premiers instants du personnel dans le nouvel immeuble 76
 - La DGE : retour à la maison 78
 - ISI : Le surveillant parmi nous ! 80
 - Mise en fonction du nouvel immeuble de la DGI : le DGI prescrit aux services d'en faire bon usage 82



INSIDE DGI

- LITTÉRATURE
 - Djaïli AMADOU AMAL : « impatiente » d'inaugurer l'auditorium de la DGI 86
- NOMINATION A LA DGI
 - Des hommes et des femmes de défis 88
 - MVOGO Emeline épouse BIHINA : Première femme nommée Chef du Centre Régional des Impôts du Centre I 90
 - The new Celcom : Achille Jacques ATANGANA 92
- VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN
 - Joseph HINIBI : Un exemple d'engagement professionnel 94
 - Dorothy Nkum Ndum AGBOR : Goodbye and Thank you Madam 96
- CARNET NOIRE
 - Un monument fiscal s'en est allé ! 98

IMPÔTS INFOS

N° 012 - JUIN 2021

Directeur de publication :
Modeste MOPA FATOING

Conseillers à la rédaction :
Adrien TOCKE

Rédacteur en chef :
Achille ATANGANA

Secrétariat de rédaction : Pascale EBONGUE, Corine BOMA, Jean P. EVINA EVINA, Sylvain BIDJA.

Rédaction : Max NOMO, Bernard Fils NTONGA, François MVO MVO, Henri FOTUE, Dieudonné TONGA, Yolande ZOMBO, Bertrand EBUNE, Divine ANYE NGANG, Gérard AMIA, Lucien TSIYOI, Jean-Marie EKOBENA ONDOUA, René BOYA, Béatrice NTONGA, Dorothy NGONJANG, NGA Christine, Felix TSIMI AMBOMO, Frank BINELI, IBRAHIM HABOUBAKAR, Henri BIWOLE, Isabelle TCHOUGNA, Cédric MVOTO, Idrissa ABAKAR, Josué LIHINACK, Raïssa TCHOUNGANG, Alain Michel SAMBA, Dorothée YAPELE ESSOLA, Albertine ALOUGOU.

Réalisation : Direction Générale des Impôts
Infographie : BMA CONSULT SARL
Impression : SOPECAM



Tous aux Téléprocédures !

Le Chef de l'Etat dans son adresse à la Nation le 31 décembre 2018 était sans équivoque : « la société digitale qui s'annonce n'attendra pas les retardataires ».

La mise en œuvre des téléprocédures dans les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) depuis le début de l'année 2021, est sans nul doute le dernier virage du train de la digitalisation emprunté depuis quelques années déjà par le système fiscal camerounais. De fait, elle parachève un processus entamé patiemment et méthodiquement en 2014 au niveau de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et poursuivi avec les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) quelques années plus tard. Désormais, c'est l'ensemble des procédures et opérations fiscales et toutes les catégories de contribuables qui sont couvertes par la dématérialisation. Les bénéfices à en tirer le sont aussi bien pour les contribuables que pour le personnel.

La DGI digitale l'est avant tout au profit des contribuables qui bénéficient dorénavant de nombreuses et importantes facilités dont l'immatriculation, les déclarations, les paiements et l'obtention des documents fiscaux en ligne. En ville ou en campagne, de jour comme de nuit et quel que soit le jour, sur ordinateur ou sur téléphone y compris les plus simples (GSM), les contribuables sont en mesure d'accomplir leurs obligations fiscales. Le gain de temps et d'argent réalisé devrait contribuer davantage à leur prospérité.

La DGI digitale l'est aussi à l'avantage de son personnel, acteur majeur de la réforme. Libéré des tâches mécaniques, celui-ci voit son travail plus que par le passé valorisé. C'est peu dire que d'affirmer qu'au sein de l'Administration fiscale presque tout le monde a déjà pris le train de la modernité avec des réflexes nouveaux. Finis donc les contacts avec les contribuables et la paperasse ! Place au numérique.

Comme pour les étapes précédentes, l'Administration fiscale fonde beaucoup d'espoir sur les CDI qui viennent de s'arrimer au dernier wagon du train de la modernité. Ceux-ci devront tirer profit de l'expérience de leurs devanciers (DGE et CIME) pour aller plus vite vers l'horizon de l'élargissement de l'assiette fiscale et de l'amélioration du service fiscal. Ainsi refléteront-ils le visage de cette administration nouvelle que les usagers appellent de leur plus grand vœu.

**Finis donc les contacts avec les contribuables et la paperasse !
Place au numérique.**

Modeste MOPA FATOING
Directeur Général des Impôts



Everyone to electronic filing procedures!

The Head of State in his address to the Nation on 31 December 2018 was unequivocal: «the emerging digital society will not wait for the latecomers».

The implementation of the electronic filing in Divisional Tax Centers (DTC) since the beginning of 2021, is undoubtedly the last shift of the digitization train borrowed for some years already by the Cameroonian tax system. In fact, it completes a process that began unwearingly and methodically in 2014 at the level of the Large Taxpayers Office (LTO) and continued with the Medium Taxpayer Offices (MTO) a few years later. All tax procedures and transactions and all the category to which a taxpayer belongs, are now covered by dematerialization. The benefits to be derived are for both taxpayers and employees.

The digitalization at the DGT is primarily for taxpayers who now benefit from numerous and important services including registration, declarations, payments and obtaining tax documents online. In the city or in the countryside, day or night, and regardless of the day, on a computer or on a telephone, including the simplest (GSM), taxpayers are able to fulfill their tax obligations. The time and money saved should contribute more to their prosperity.

The digital DGT is also in favor of its staff as major actor in the reform, which Freed from mechanical tasks, he sees their work more valued than in the past. It is little to say that within the Tax Administration almost everyone has taken the train of modernity with new reflexes. No more contact with taxpayers and paperwork.

As for the previous stages, the Tax authorities are very hopeful about the DTC which has just been docked to the last wagon of the modern train. They will have to take advantage of the experience of their predecessors (LTO and MTO) to go faster towards the horizon of broadening the tax base and improving the tax service. This will reflect the face of this new administration of that users are calling for.

No more contact with taxpayers and paperwork.

Modeste MOPA FATOING
Director General of Taxation





**TAXPAYERS OF THE LIMBE DIVISIONAL TAXES CENTERS
YOUR NEW RESTRUCTURED DIVISIONAL TAXATION OFFICE
(RDTO) OPERATIONAL AT THE :**

FINANCE BUILDING PRECISELY

**CONTRIBUABLES DES CDI DE LIMBE
VOTRE CENTRE DIVISIONNAIRE DES IMPÔTS RÉNOVÉ
DESSORMAIS OPÉRATIONNEL AU LIEU DIT:**

HÔTEL DES FINANCES



ACTU



- | | |
|--|----|
| • LA LETTRE DE LA RÉDACTION | 14 |
| - Le contribuable au centre des préoccupations de la DGI | |
| • LANCÉMENT DU BUDGET 2021 | 16 |
| - Le MINFI au Sud | |
| • PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE | 18 |
| - Les cadres de la DGI promus au Secrétariat Général de la Présidence de la République | |

Le contribuable au centre des préoccupations de la DGI

Cela n'aura échappé à personne, surtout pas aux observateurs avertis de l'univers fiscal camerounais : le contribuable camerounais est plus que jamais au centre des préoccupations de la Direction Générale des Impôts.

Depuis le début de l'année 2021, il ne se passe pas une semaine ou même moins sans que l'actualité ne relate tel évènement dans un centre des impôts, tel séminaire de sensibilisation ou de formation ou telle rencontre entre DGI et contribuables sur un sujet donné.

Il ne s'agit nullement d'un phénomène de mode ou d'activités pour faire le buzz comme on le dirait aujourd'hui dans un langage emprunté aux réseaux sociaux. Il faut y voir une volonté plus que jamais affirmée de la Direction Générale des Impôts de se rapprocher véritablement des contribuables, grands, moyens ou petits, surtout petits devrions-nous dire. Quelques clichés illustratifs :

- 15-19 février 2021 : le DGI rencontre les grandes entreprises,



Achille ATANGANA

Chef de la Cellule de l'Information
et de la Communication

“

Le couple DGI-contribuables vit ses plus beaux jours et l'avenir est certainement radieux pour les deux. Le résultat dès lors ne peut que se traduire par un meilleur accomplissement des obligations fiscales.

”

les moyens et les petits contribuables à Douala sur les réformes fiscales et les innovations de la Loi de Finances 2021. Outre les exposés et le jeu questions-réponses à ces occasions, le DGI reçoit également plusieurs contribuables ou groupes de contribuables durant son séjour ;

- 21 janvier 2021, lancement de l'année fiscale au CRIC1, sous la présidence du Gouverneur de la Région du Centre ;
- 08 février 2021, lancement de l'année fiscale au CRIC 2, sous la présidence du Gouverneur de la Région du Centre ;
- 03 mars 2021, lancement de l'année fiscale au CRIC Extérieur sous la présidence du Gouverneur de la Région du Centre ;
- 05 mars 2021, lancement de l'année fiscale au Centre Régional des Impôts du Nord sous la présidence du Gouverneur de la Région du Nord ;
- Formation sur les téléprocédures CDI MFOU 21 janvier 2021 ;
- 17 mars 2021, campagne de sensibilisation sur la dématérialisation des procédures fiscales et l'agent intermédiaire intégré au CRIL2 ;
- 27 avril 2021, rencontre du C/CRIC 2 avec les commerçants du marché Mokolo à Yaoundé ;
- Caravane de sensibilisation des contribuables sur les téléprocédures, à l'initiative du Directeur Général des Impôts ; etc...

Bien plus, que dire de l'ensemble des

mesures administratives souvent dérogatoires prises par le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE sur le calendrier de déclarations mensuelles des impôts et taxes et sur les dates limites de dépôt des DSF, ou encore sur les frais bancaires ? sinon qu'elles (ces mesures) renforcent la place du contribuable dans le système fiscal camerounais et son importance aux yeux du MINFI !

Au demeurant, comment interpréter les mesures prises par le DGI sur l'attestation de localisation, sur le traitement des défaillances déclaratives ou de paiement imputables au système informatique de la DGI ? sinon que le contribuable est aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations de la DGI ! Il est compris et pris en compte par le DGI.

Et les téléprocédures elles-mêmes ? Tout est désormais fait par le contribuable et pour le contribuable ! pas moins !

En somme, une présence permanente de la DGI auprès des contribuables, une compréhension de ses préoccupations, une communication et une sensibilisation profondes sur les mesures et les réformes fiscales.

En tout état de cause, le couple DGI-contribuables vit ses plus beaux jours et l'avenir est certainement radieux pour les deux. Le résultat dès lors ne peut que se traduire par un meilleur accomplissement des obligations fiscales, des facilités accrues dans l'obtention des documents fiscaux, une oreille attentive face aux diverses préoccupations des contribuables, une mobilisation croissante des recettes fiscales.

A bientôt !

LANCEMENT DU BUDGET 2021

OUSMANOU NASSOUROU

*Inspecteur Principal des Impôts
C-CRIS*



LE MINFI AU SUD



“

Mon rôle a surtout été de leur faire comprendre quelle est la politique du Chef de l'Etat, qu'est-ce que nous devons faire en 2021, les attentes qui sont les nôtres dans ce contexte de budget modérément optimiste. Il y a encore quelques pesanteurs qui font qu'on se pose des questions et nous devons rester vigilants.

”



La Région du Sud en général et la ville d'Ebolowa en particulier ont été du 11 au 15 janvier 2021, la capitale des finances à la faveur de la cérémonie de lancement du budget de l'Etat et de ses entités par Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances. Avec une enveloppe globale de 4865,2 milliards de FCFA, contre 4 632 milliards de FCFA en 2020, ce budget s'exécute dans un contexte d'incertitude marqué par la persistance de la crise sanitaire mondiale du coronavirus et dont les conséquences économiques et sociales continuent de se faire ressentir. Dans l'interview accordée à l'issue de la cérémonie, le MINFI dira « mon rôle a surtout été de leur faire comprendre quelle est la politique du Chef de l'Etat, qu'est-ce que nous devons faire en 2021, les attentes qui sont les nôtres dans ce contexte de budget modérément optimiste. Il y a encore quelques pesanteurs qui font qu'on se pose des questions et nous devons rester vigilants ».

En bonne place dans l'agenda du MINFI, figurait la visite du Centre Régional des Impôts du Sud. Accom-

pagné du Directeur Général des Impôts, et des centres des membres de sa délégation, le Ministre des Finances a apprécié le cadre du travail, la bonne tenue des locaux et des équipements.

Après Ebolowa, le Ministre Louis Paul Motaze et son équipe ont mis le cap sur Ambam, dans le chef-lieu du Département de la vallée du Ntem. Une descente avec pour point d'orgue, l'inauguration d'un hôtel des finances ultra moderne. Un bâtiment R+1, où vont cohabiter quatre services essentiels : la Recette des Finances, le Contrôle Financier départemental, le bureau des Douanes d'Ambam et le Centre Divisionnaire des Impôts. Ce dernier, logé à l'aile gauche du bâtiment au rez-de-chaussée, dispose de 09 bureaux entièrement équipés: des armoires, pour un meilleur classement des documents, un mobilier de bureau des plus confortables et un groupe électrogène. Le personnel dispose désormais d'un cadre de travail plus adapté.

Sur le sens de sa visite, le MINFI a confié : « chaque fois que je descends en mission dans les Régions, je prends toujours toute une journée rien que pour mes collaborateurs. C'est ce que j'ai fait. J'ai visité tous leurs bureaux, j'ai essayé de toucher du doigt les problèmes qui se posent à eux. Comme on en voit un peu partout, il y a des problèmes de locaux, il y a des problèmes de mobilier, de matériel de travail. Mais je peux dire qu'en gros, ici à Ebolowa, mes collaborateurs sont quand même logés à meilleur enseigne que certains autres, dans d'autres Régions ».

PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE**Felix TSIMI AMBOMO***Inspecteur des Impôts
C/SSOC/DRVFC*

Les cadres de la DGI promus au Secrétariat Général de la Présidence de la République



A la faveur du Décret N°2021/339 du 9 juin 2021 du Président de la République, portant nomination des responsables au Secrétariat Général de la Présidence de la République, la Direction Générale des Impôts a été honorée à travers la promotion de son personnel aux fonctions de Chargés de Mission et d'Attachés au secrétariat Général à la Présidence. De mémoire, c'est une grande première pour la DGI, de voir en même temps quatre (04) de ses valeureux cadres promus à des postes aussi stratégiques à la Présidence de la République. Ces promotions au-delà

du mérite personnel des promus, constituent une reconnaissance et une marque de confiance renouvelée de la Très Haute Hiérarchie à l'endroit de la DGI pour ses efforts de mobilisation de ressources publiques et de modernisation de l'administration fiscale.

Ce sont des têtes bien faites, moulues à la tâche, pétries d'expérience et dont les états de services au sein de l'administration fiscale ne souffrent d'aucune contestation. Avec un sens élevé du service public, ces hommes et femme ont toujours servi avec dévouement, loyauté et engagement. D'où leur parcours exceptionnel respectif.



Mme **Brigitte KUBRI** **épse AWUSA**

Inspecteur Principal des Impôts

Chargée de Missions au Secrétariat Général de la Présidence de la République

Titulaire d'un double Master en "Science Stratégic planning et science Forensic Investigation an audit", c'est en 2005 que ce produit de l'ENAM sort nantie d'un diplôme d'Inspecteur des Régies Financières (Impôts). Agée de 39 ans, mariée et mère de 03 enfants, elle aura servi tour à tour comme Inspecteur vérificateur au Centre Régional des Impôts du Littoral (2005-2010), Chargée d'Etudes-Assistant à la Cellule de la Législation et des Relations Fiscales Internationale (2010-2013), Chargée d'Etudes à la Division des Etudes, de la Planification et des Réformes Fiscales (2013-2015) et respectivement comme Chef des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises de Limbe (2015-2017) et de Douala Bonanjo (2017-2020). Elle a en outre décroché dans l'intervalle plusieurs Certifications obtenues à l'international. Femme de caractère, rigoureuse à la tâche et parfaitement bilingue, elle saura mettre son expertise au service du Président de la République.

PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Dieudonné TONGA

Inspecteur Principal des Impôts

Attaché au Secrétariat Général de la Présidence de la République

C'est un esprit brillant au sens propre du terme en matière de fiscalité qui fait désormais parti de la fine crème d'Attachés récemment promus par le Chef de l'Etat à la Présidence de la République. Agé de 42 ans et originaire du département de la Sanaga Maritime dans la Région du Littoral, Dieudonné TONGA est titulaire d'un Master 2 en Affaires publiques obtenu à l'Université Paris-Dauphine en 2011(France). Il est préalablement nanti d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Droit public obtenu en 2008 à l'Université de Yaoundé 2 SOA. En 2003, il est admis à l'ENAM et en ressort 2 ans plus tard titulaire d'un diplôme d'Inspecteur des Régies Financières (Impôts). Il est en outre diplômé en Administration Publique à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Paris (2011). Son brillant parcours professionnel le conduit tour à tour comme chargé d'Etudes-Assistant à la Division de la Législation et des Relations Fiscales Internationales (2005-2011), Chargé d'Etudes au Cabinet du DGI (2011-2013), Chargé d'Etudes à la Division des Etudes, de la Planification et des Réformes Fiscales (2013-2014), Chef de la Cellule du Contentieux (2014-2020) et depuis 2020, Sous-Directeur du Recouvrement jusqu'à la date de sa promotion. M.TONGA, marié et père de 05 enfants est également un passionné de la recherche. Auteur de nombreuses publications de Mémoires et articles dans les revues scientifiques de renommée internationale. Plusieurs formations à l'international ont aussi jalonné son parcours. Doté d'une forte capacité d'adaptation et d'un tempérament mesuré, le nouvel Attaché à la Présidence est un esprit vif qui maîtrise à suffisance les dossiers qui lui sont confiés. Sa grande capacité managériale, son bilinguisme et sa très belle plume sont des atouts indéniables qui le démarqueront dans ses nouvelles fonctions.





Lionel Arthur OLLE

Inspecteur des Impôts

Attaché au Secrétariat Général de la Présidence de la République

C'est un homme discret, pétri d'expérience qui mettra désormais son savoir-faire à la Présidence de la République. Issu du Cycle B de la promotion 2003, de l'ENAM il en ressort nanti d'un diplôme de Contrôleur des Régies Financières (Impôts). Ses états de services débutent en 2004 comme personnel en Complément d'effectif pendant 2 ans au CDI 8 Douala, puis Receveur des Impôts dans le même Centre des impôts de 2006 à 2010. De 2010 à 2013, il officie comme Gestionnaire au CDI Pilote Douala1. Soucieux d'améliorer ses compétences, il est à nouveau admis à l'ENAM en 2013 où il en ressort 2 ans plus tard nanti d'un diplôme d'Inspecteur des Régies Financières (Impôts). Il est ensuite nommé à la Division des Enquêtes, de la Programmation et du Suivi du Contrôle Fiscal en qualité de Chargé d'Etudes-Assistant, poste qu'il occupera jusqu'à sa promotion. Agé de 44 ans et originaire de la Région du Sud, ce responsable de famille, marié et père de 04 enfants est un fervent chrétien catholique de la Paroisse St Pierre Apôtre de Messamendongo. Ses qualités d'homme pieu, réservé, pointilleux dans le travail lui permettront à coup sûr de donner satisfaction à la très haute Autorité du Pays.

PROMOTION DES HAUTS CADRES DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Attaché au Secrétariat Général à la Présidence de la République

Agé de 44 ans, originaire du LOM et DJEREM dans la Région de l'Est, ce diplômé de l'ENAM de la cuvée 2004 est titulaire d'un Master II en Science Politique. Par ailleurs auréolé d'un diplôme Internationale en Administration Publique obtenu à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de Paris, il a gravi progressivement les marches de l'administration jusqu'à sa récente promotion à la Présidence. Son parcours professionnel exceptionnel l'a conduit tour à tour comme Chargé d'Etudes-Assistant à la DGI (2004-2010), Inspecteur Vérificateur à la DGE (2011). Par la suite, son expertise a été portée à la Chambre d'Agriculture comme Directeur Administratif et Financier (2011-2013). Il fera son retour au MINFI comme Coordonnateur de la Cellule Mixte Impôts-Douanes (2013-2016) avant d'occuper de 2016 à la date de sa promotion, le poste de Chargé d'Etudes au Secrétariat Général au MINFI. D'une pluridisciplinarité impressionnante, ce responsable de famille, marié et père de 04 enfants, saura valoir ses compétences auprès du Chef de l'Etat.

**Cyrille
OUNDI NDOZENG**

Inspecteur Principal des Impôts



Send-off Ceremony



Farewell Gifts



Complete symbiosis



CONTRIBUABLES DES CENTRES DIVISIONNAIRES DES IMPÔTS DE YAOUNDE

VOICI VOS NOUVEAUX CENTRES DIVISIONNAIRES DES IMPÔTS (CDI)

ANCIENS CDI	NOUVEAUX CDI	LOCALISATION	CONTACTS
CDI Pilote 1	CDI Yaoundé 1	Face Chambre d'Agriculture (Ancien CDI 1)	670 919 888
CDI 2			
CDI 5	CDI Yaoundé 2	Mvog-Ada, Collège Montesquieu (Ancien CDI 5)	699 995 039
CDI 14			
CDI 12			
CDI 13	CDI Yaoundé 3	Coron Mahima (Ancien CDI 12)	222 305 259
CDI 6			
CDI 7	CDI Yaoundé 4	Messa, Hygiène Mobile (Ancien CDI 6)	679 405 685
CDI 7 BIS			
CDI 8			
CDI 11	CDI Yaoundé 5	Biyem-Assi Lycée (Ancien CDI 11)	677 714 027
CDI 9			
CDI 10	CDI Yaoundé 6	Efoulan-Pont (Ancien CDI 9)	677 583 032



FOCUS



• RÉFORMES FISCALES ET LF 2021

- Le DGI rencontre les contribuables à Douala 26
- Interview : le DGI face à la presse 30

• ÉVÈNEMENT

- Le MINFI visite la DGI 34

26

30

34

Le DGI rencontre les contribuables à Douala



Au terme de ces assises, des prescriptions ont été données aux structures compétentes pour des éléments de réponse à très court terme.



Le Directeur Général des Impôts (DGI), accompagné de ses principaux collaborateurs, a séjourné à Douala du 15 au 20 février 2021. Cette visite de travail a notamment été l'occasion d'échanger avec les entreprises sur les réformes de dématérialisation des procédures mises en œuvre et les innovations fiscales de la loi de finances 2021 et d'apporter des réponses aux préoccupations du secteur privé.

En l'espace d'une semaine, la ville de Douala aura été la « capitale fiscale » camerounaise au vu de l'implication personnelle du Gouverneur de la Région du Littoral, de la qualité de l'hôte de marque, des entreprises invitées, des contribuables, de la forte mobilisation des personnels des Centres Régionaux des Impôts du Littoral I, II et Extérieur.

Deux concertations présidées par le Gouverneur de la Région du Littoral se sont tenues les 16 et 18 février 2021 avec les grandes entreprises et les PME respectivement.

S'agissant de la concertation avec les grandes entreprises, un exposé a édifié les participants sur les réformes majeures mises en œuvre par la DGI et les innovations fiscales de la loi de finances 2021, suivi des échanges modérés par le DGI avec comme panélistes Mme Kate Kanyi-Tometi Fotso, PDG de la société Négoce Telcar Cocoa Ltd et M. Guy Honoré Tchente, Directeur Associé du Cabinet « Conseils Fiscaux Associés ».

En ce qui concerne les PME, après un exposé sur les réformes et les innovations fiscales de la loi de finances 2021 dédiées à cette catégorie d'entreprises, les échanges ont été modérés par le DGI avec comme panélistes M. Daniel Claude Abate, Président du MECAM et Mme Veronica Bengyela, Journaliste Principal et chef d'entreprise.

Au cours de ces concertations, les préoccupations des chefs d'entreprises ont notamment visé :

- l'appropriation et l'accès aux téléprocédures, les participants appréciant du reste les efforts de modernisation de l'administration fiscale ;
- l'amélioration de l'encadrement des frais liés au paiement en espèces des impôts et taxes dans les banques ;
- la simplification de l'imprimé de déclaration en ligne pour les PME ;
- l'amélioration du bilinguisme de la plateforme de téléprocédures et des applicatifs métier de la DGI ;
- la simplification de la procédure contentieuse à travers la suppression de la consignation en phase juridictionnelle ;
- l'accélération de la mise en œuvre des mesures fiscales nou-

RÉFORMES FISCALES ET LF 2021



- velles de promotion des start-up ;
- la prise en compte des préoccupations spécifiques des secteurs d'activités dans le dialogue MINFI-Patronat ;
 - la dispense des petits contribuables de la retenue de 15% au titre du précompte sur loyers reversés aux bailleurs ;
 - le caractère préjudiciable pour les contribuables des pénalités imputables aux dysfonctionnements de la plateforme de téléprocédures de la DGI.

Ces préoccupations, auxquelles le DGI a apporté les premiers éléments de réponse, ont fait l'objet d'un examen approfondi au cours de la réunion de coordination des services centraux et déconcentrés de la DGI tenue le 19 février 2021. Au terme de ces assises, des prescriptions ont été données aux structures compétentes pour des éléments de réponse à très court terme.

Dès son retour de sa visite de travail à Douala, le DGI et ses collaborateurs se sont immédiatement mis au travail pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les contribuables.



Contribuables. Les premières réponses concrètes concernent :

- la signature par le MINFI de la note-circulaire N°00000242/MINFI/DGI/DLRFI/L du 15 mars 2021 relative aux conditions tarifaires des services bancaires liés au paiement des impôts et taxes. Ce texte plafonne à un montant de FCFA 10 000, les frais inhérents au paiement en espèces des impôts et taxes par banque avec un montant plancher de FCFA 500 ;
- la signature par le DGI de la note-circulaire N° 007/MINFI/DGI/DLRFI/L du 26 février 2021 relative au traitement des défaillances

déclaratives ou de paiement imputables au système informatique de l'administration fiscale ;

- la mise en place d'une task force au sein de la DGI chargée de trouver des solutions à court terme aux difficultés soulevées par les entreprises.

Une expérience réussie que les participants ont souhaitée permanente et étendue au reste du Pays.

Maximilien NOMO
Inspecteur Principal des Impôts
CE/DEPREF

Réformes fiscales et LF 2021 en images



Discours d'ouverture de M. le Gouverneur de la Région du Littoral



M. Guy H. Tchente et Mme Kate Fotso



Le DGI et André Siaka



Photo de famille

Interview de
MODESTE MOPA FATOING
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Il était question de parler aux contribuables.



Le Directeur Général des Impôts, Modeste Mopa Fatoing, tire les leçons des échanges qu'il a eus avec les contribuables pendant sa récente visite de travail à Douala.

Mr. Director General, you paid a five day working visit to Douala. Are you satisfied with taxpayers from large companies and those from SMEs?

I can say it was a very successful visit. To understand it, we must recall objectives that were pursued at the start. Firstly, it was to thank taxpayers for their exemplary behavior during the financial year 2020. Despite the very difficult context of health crisis, taxpayers have complied with their fiscal obligations of declaration and payment of their taxes. This is why the tax administration was able to achieve the reve-

nue objectives assigned to them under the finance law without implementing control and forced and forced collection procedures. So it was important that we came to thank them and they really appreciated. It was also a question of telling them to keep this attitude of tax compliance for the 2021 fiscal year during which the challenges are still significant by respecting their tax declaration and payment obligations, in the same way, they will continue to provide the state with the necessary means to cover public charges. It was a question of talking to taxpayers about innovations of the 2021 finance law and

Relations Impôts-secteur privé

PLACE FOR DIALOGUE

Taxpayers are now enlightened on the contours of the new tax measures in the 2021 finance law. During the working visit of the Director General of Taxation (DGT) Modeste Mopa Fatoing, in the economic capital, from February 15 to 19, 2021, they expressed their concerns and received the necessary explanations for a better mutual understanding.

A promise has been made that the unresolved grievances will continue to be examined by the tax administration as part of the ongoing dialogue with the private sector. This is what emerges from the two meetings between the DGT, the managers of large companies and those of small and medium-size enterprises (SMEs).

The other highlights of the visit were marked by the day of hearings and two days of work between the DGT and its staff, which one day was devoted to the monthly national coordination meeting.

At the end of this stay in Douala, Modeste Mopa Fatoing gave a review in which he discusses the objectives of his visit, the brilliant topical pressure that some consider high, the measures of support for SMEs as well as the progress made in the digitalization of tax measures.

Suffice to say that it is a new page in the relations between the tax administration and the taxpayers which has just been written for ever stronger collaboration, in a context where the challenges are numerous. Among these, there is the expected recovery in 2021, of tax revenue for an amount set by the government at CFAF 1994.6 billion, against CFAF 1824.8 billion in 2020

reforms underway at the level of tax administration which impact the daily life of their businesses, in particular the reforms to digitalize procedures. This is the case of Large Companies which have been practicing electronic payment for a few weeks, e. paying their taxes directly from their computers and no longer through traditional bank transfers. This is especially the case of small and micro-enterprises, small traders, managed by the Divisional Tax Centers (DTC). They are the most numerous taxpayers in our economy which, until then, had remained on the sidelines of the digitization procedures.

Qu'est-ce qui a changé pour cette catégorie de contribuables en particulier ?

Comme vous le savez, depuis janvier 2021, les contribuables des CDI, notamment pour les villes de Douala et Yaoundé, sont rentrés de plain-pied dans les télé-procédures c'est-à-dire en situation de télé-déclarer et de télé-payer leurs impôts et taxes sans contact avec les services des impôts. Il était important de venir leur expliquer davantage notre démarche en la matière et surtout de prendre note des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la mise en oeuvre de cette réforme.

Tout comme d'ailleurs, nos collaborateurs de terrain ont été sensibilisés sur la bonne attitude à adopter vis-à-vis des contribuables dans le cadre de cette importante réforme. Car une réforme comme celle-là qui touche aux technologies de l'information et de la communication (TIC) peut avoir des loupés ici et là. Puisque c'est sur les TIC, en d'autres termes la machine, que repose cette réforme, il nous a aussi semblé indiqué de rappeler à nos collaborateurs la nécessité d'adopter une attitude de compréhension et de souplesse dans le suivi des obligations fiscales de ces contribuables. Leur dire de faire preuve de tolérance administrative, de les accompagner, de ne pas rester dans une logique répressive en sanctionnant des contribuables qui n'auraient pas été en mesure de respecter les délais de paiement ou de déclaration de leurs impôts et taxes alors même que le système informatique ou l'appropriation de la reforme ont pu présenter quelques défaillances.

What did you insist on regarding the tax innovations for fiscal year 2021?

I told them that in 2020, companies suffered the repercussions of the Covid-19 pandemic. And we noticed in particular that SMEs were the most affected. They have shown a lower resilience capacity compared to large companies. On the basis of this observation, the authorities have taken a series of

business support measures with particular emphasis on SMEs and it was good that I came to explain these measures to them from which they will benefit throughout the financial year 2021.

Quelles sont ces mesures en faveur des PME ?

Il y a d'abord la réduction des taux d'imposition. Vous verrez par exemple que pour les PME, le taux de l'impôt est passé de 30% à 28% et sera applicable dès le mois de mars prochain. Il s'agit aussi des exonérations dans certains secteurs particulièrement affectés par la crise, notamment celui de l'hôtellerie. Maintenant, quand on est un hôtel ou quand on est un établissement d'hébergement, on ne va pas payer d'impôt sur les sociétés en 2021 ni d'acomptes, ni de minimum de perception. De même, les transporteurs ne paieront dorénavant plus la taxe à l'essieu. Une autre innovation très importante est la dispense de contrôle fiscal concédée désormais aux entreprises qui améliorent leurs paiements spontanés d'impôts. Ceci est l'expression manifeste de la volonté de privilégier et d'encourager le civisme fiscal et de ne réservé les contrôles fiscaux que pour des cas de risques avérés d'incivisme. Il y a par ailleurs le renforcement du dispositif de la transaction spéciale dont le but est de soulager les contribuables de leurs dettes fiscales contestées ou non à travers l'octroi d'importants abattements fiscaux sur celles-ci. Et j'en passe. C'est donc toute cette batterie de mesures fiscales de soutien au tissu économique qui est ainsi consacrée pour 2021 et au-delà. Les contribuables en ont pris bonne note.

What do you mean by special transaction?

This is because the authorities have decided that if you have a tax debt liability; instead of continuing to keep it on your balance sheet, you are given the opportunity to come and settle it with significant reductions of even up to 75%. You will only have to pay 25% or 50% of the debt. These truly exceptional measures have been implemented to support businesses in this difficult context.

Que dites-vous aux contribuables qui déplorent la multiplicité des contrôles venant parfois d'administrations différentes ?

Je comprends parfaitement leur préoccupation. Pour un contribuable, l'administration publique est une. Et dès lors qu'il a eu à faire à l'administration fiscale ou à une autre entité publique qui l'a contrôlé, il ne voudrait pas qu'une autre administration vienne faire un exercice similaire qui, pour

RÉFORMES FISCALES ET LF 2021

lui, aurait pu être traité dans un cadre global. J'ai bien dit lors des échanges et des débats qu'au sein de l'administration, nous travaillons à mettre plus de cohérence dans nos activités pour que l'administration apparaisse effectivement une, vis-à-vis vis des contribuables, quelles que soient les demandes de ces derniers. Nous avons déjà commencé à le faire avec la douane. Nous travaillons actuellement à harmoniser les procédures de contrôle et de délivrance des documents pour que le même document qui est délivré par l'administration fiscale et qui normalement devrait couvrir les attentes des autres administrations, ne fasse pas l'objet de nouvelles demandes par d'autres administrations. Tout comme est étudiée actuellement la possibilité d'aller encore plus loin dans la mise en oeuvre de la notion d'interlocuteur fiscal unique car il y a encore de multiples interlocuteurs selon qu'il s'agit des impôts et taxes d'Etat, des taxes parafiscales, ou des taxes locales. Tout cela fait parfois beaucoup pour le contribuable. L'idée est d'aboutir aux bonnes pratiques en la matière c'est-à-dire un portail gouvernemental unique en matière de procédures administratives, notamment dans le domaine fiscal pour améliorer la compétitivité de notre économie et, permettre au contribuable de se concentrer sur ce qu'il sait faire, c'est-à-dire créer la richesse et non perdre son temps dans les dédales des procédures administratives.

Certains petits contribuables se sont aussi préoccupés des commissions bancaires prélevées lors du règlement des impôts et taxes à travers le circuit bancaire et qui seraient trop enlevées...

Nous avons effectivement enregistré cette doléance. Nous leur avons donné deux assurances à cet effet. Premièrement, faire en sorte que les banques s'en tiennent aux fourchettes légales en matière de frais bancaires sur le paiement des impôts et taxes. Le ministre des Finances avait d'ailleurs déjà donné des indications claires dans ce sens. Deuxièmement, comme cela se fait sous d'autres cieux, nous nous sommes engagés à soumettre aux autorités dans le cadre de la prochaine loi de finances, de nouvelles mesures visant à neutraliser les frais supportés par les contribuables dans le cadre des télé-procédures en général. Nous comprenons parfaitement qu'il y va du succès de cette importante réforme qui vise à sécuriser les recettes de l'Etat et

des CTD et, en même temps, faciliter l'accomplissement de leurs obligations aux contribuables.

Some taxpayers complain that the tax burden is too high for them. To those, you seem to be saying that it is not in the interest of the state to suffocate taxpayers. What follow-up do you therefore intend to give to this recurring concern?

No one likes to pay taxes but everyone understands the value of paying the tax because it covers the public charges related to the construction of roads, hospitals, schools and it is also the tax that ensures safety, among others. We live in difficult security situations and it is the income from taxes that ensures our security. It is normal that when a taxpayer talks about taxes, he should feel the weight of it on his shoulders, his head and in his pockets. Rather, when the same thinks like a citizen, you will find him having huge expectations in terms of roads, hospitals, schools, bridges and, safety, etc. however, the state must have the means to finance all these. Everyone is in their role. We, as an administration, must ensure that taxes are collected in accordance with the law which is passed by parliament and promulgated by the president of the republic. Taxpayers in turn must demonstrate exemplary tax compliance. There is no perfect tax system in the world .in all countries there is always a debate on taxation. Some will feel that they are paying enough and it becomes an ideological question. We should not expect that one day the debate on taxation will stop or think that there will one day be a tax revolution where everyone will either be happy or agree. On the other hand, we must continue to discuss with the private sector, as we did last week, to correct the imperfection that may appear here and there in our tax system and that is what I have appreciated during my stay in Douala. The debates were very constructive, both with large companies and with SMEs. We have taken good note of their grievances and once back in Yaoundé, solutions will be found. Moreover, I made the promise that it was not a one-off visit that we would return to Douala to assess the progress made after the resolutions taken at the end of the discussions with taxpayers.

***Propos recueillis par
Rousseau-Joël FOUTE
(Cameroon Tribune)***

La visite du DGI dans les CDI de Douala en images



Accueil du DGI aux CRIL 1 et 2



Communication totale avec les personnels des CRIL 1 et 2



Accueil du DGI au CRIL Exterieur



Visite au CIME Douala Exterieur

LE MINFI VISITE LA DGI

Marthe Pascale EBONGUE

Cadre Contractuel d'Administration
CEA/CELCOM



Le soutien actif du MINFI à la DGI

C'est avec une joie immense que le personnel des services centraux de la Direction Générale des impôts a accueilli, le 04 mars 2021, le Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE à l'occasion de sa visite de travail effectuée dans les nouvelles installations de la DGI, trois mois après sa mise en fonction officielle par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Pour la 4ème fois consécutive, en l'espace de 4 mois, le personnel de la DGI a eu l'honneur d'accueillir le Chef de Département ministériel, Louis Paul MOTAZE. C'était à chaque fois lors des évènements qui ont marqué la vie de la DGI, une administration qui présente aujourd'hui un visage tout à fait nouveau.

Inauguration du complexe multifonctionnel MUNDI

D'abord le 14 novembre 2020 à l'occasion de l'inauguration du complexe multifonctionnel de la Mutuelle Nationale des Personnels des Impôts (MUNDI), c'est un Louis Paul MOTAZE très heureux qui a présidé la cérémonie organisée à cet effet et qui a vu la forte participation de personnalités de tous bords venues découvrir le Complexe MUNDI. Pouvait-il en être autre-

ment pour celui-là qui est Président d'Honneur de la MUNDI ?

Inauguration du nouvel immeuble

Ensuite le 27 novembre 2020 lors de la cérémonie d'inauguration du nouvel immeuble de la DGI, présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Dr Joseph DION NGUTE devant de nombreux membres du

Gouvernement, des autorités administratives et traditionnelles, des diplomates et autres invités spéciaux. C'est un MINFI cheville ouvrière de la construction du nouvel immeuble qui a conduit avec joie les hôtes du jour lors de la visite de circonstance.



Lancement du budget de l'Etat à Ebolowa du 11 au 15 janvier 2021.

Autre lieu, même intérêt lors de la cérémonie de lancement du budget de l'Etat pour l'année 2021. En dépit de son emploi de temps chargé pour la circonstance, le MINFI a su trouver du temps et de l'énergie pour une visite au personnel du Centre Régional des Impôts du Sud principalement le nouvel immeuble des Finances d'Ambam qui abrite les services du Centre Divisionnaire des Impôts d'Ambam.

Visite des nouvelles installations de la DGI

Enfin le gros bouquet, le 04 mars 2021, lors de la visite de travail qu'il effectue dans les nouvelles installations de la Direction Générale des Impôts. Une visite qui a permis au Chef de département d'apprécier le nouveau cadre des personnels des services centraux ainsi

que les compétences de l'immeuble. A l'issue de la visite, le MINFI a confié à la presse que : « ce que nous avons vu est tout à fait positif parce que les employés sont bien installés. Les commodités de travail me semble-t-il sont excellentes. Cela m'a permis de rappeler ce qui a toujours été ma philosophie à savoir qu'un personnel heureux est plus productif. Tel que je les ai vus, ils sont heureux »

In fine cette marque constante d'attention du Ministre des Finances, Louis Paul MOTAZE, témoigne de son soutien à tous ses collaborateurs en général et à ceux de la Direction Générale des Impôts en particulier. Soutien qui les rassure et les motive à performer davantage dans l'accomplissement de leurs missions.



Le MINFI au Centre d'Appels téléphoniques



Le MINFI au puit de lumière de l'immeuble



Le MINFI découvre la galerie de portraits des DGI



Photo de famille MINFI personnel DGI

Soyez en ligne avec vos impôts



Le remboursement des crédits
de TVA se fait désormais en ligne



www.impots.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche



Numéro gratuit : 82 00

NEWS

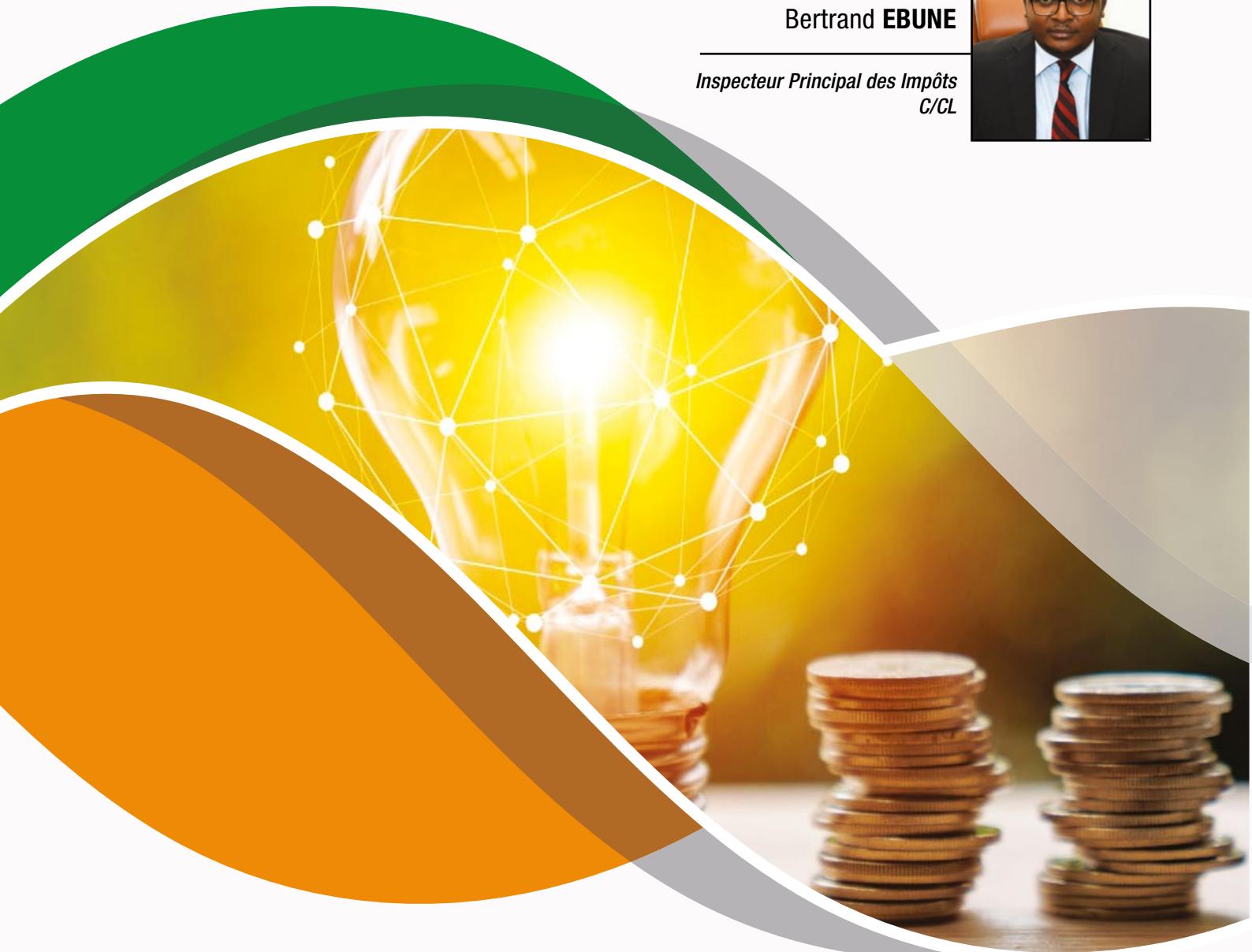


● LES INNOVATIONS FISCALES DE LA LF 2021	
- les mesures de soutien à la relance de l'économie	39
- les mesures de promotion de l'import-substitution	40
- les mesures d'amélioration du climat des affaires	41
- les mesures d'élargissement de l'assiette	42
- les mesures de sécurisation des recettes	42
- les mesures de renforcement de la fiscalité locale	43
● OPÉRATIONNALISATION DES CDI RÉNOVÉS	
- CDI rénovés : enjeux d'une réforme pleine de promesses	44
- Télé déclaration et télépaiement : les CDI s'arriment	46
- CDI rénovés : les premiers pas	48
● LES RÉFORMES PHARES	
- Déclaration fiscale annuelle par contribuable : ce qui change à compter de 2022	50

LES INNOVATIONS FISCALES DE LA LF 2021

Bertrand EBUNE

*Inspecteur Principal des Impôts
C/CL*



MESURES FISCALES NOUVELLES DE LA LOI DE FINANCES **2021**

Les dispositions fiscales de la Loi de Finances pour l'exercice 2021 s'inscrivent dans l'agenda de consolidation de nos finances publiques, fixé par les autorités.

Fruit des concertations avec le secteur privé, elles renforcent et consolident les récentes réformes entreprises en vue de rendre le système fiscal camerounais plus efficace en termes de mobilisation des ressources, simple, équitable et favorable à la relance de l'activité dans un contexte économique post COVID.

Les mesures de soutien à la relance de l'économie

Les mesures de réduction de la charge fiscale :

- la réduction de deux points (de 30 % à 28 %) du taux de l'Impôt sur les bénéfices au profit des petites et moyennes entreprises (article 17 bis) ;
- la reconduction au titre de l'exercice 2021 de la transaction spéciale prévue par la loi de finances 2020, dans l'optique d'aider les entreprises fortement affectées par la crise sanitaire à se libérer de leurs dettes fiscales ; ce qui leur permettrait de présenter une situation financière plus saine (article 19ème de la LF 2021) ;
- l'ouverture de l'option pour le paiement mensuel de la redevance forestière annuelle (RFA) afin de ménager la trésorerie des entreprises forestières (article 234) ;
- la déductibilité intégrale des dons effectués par les entreprises au profit de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19 (article 16ème de la LF 2021).

Les mesures de soutien aux secteurs affectés par la crise sanitaire :

- la suppression de la taxe à l'essieu au profit des transporteurs, dont l'activité a été fortement impactée par la crise de la COVID-19 (articles 608-612) ;
- la réduction de 4% à 3% du taux de la taxe d'ab-

attage pour les entreprises forestières justifiant d'une certification en matière de gestion durable des forêts (articles 242 et 243) ;

- l'exonération de l'Impôt sur les Sociétés au profit du secteur hôtelier durement frappé par la COVID-19. Cette exonération emporte dispense de paiement des acomptes mensuels et du minimum de perception (article 18ème de la LF 2021) ;
- la reconduction au titre de l'exercice 2021 de la suspension de la taxe de séjour afin d'améliorer le taux de fréquentation des établissements d'hébergement fortement impactés par la crise (article 18ème de la LF 2021).

Les mesures d'accompagnement de la restructuration :

La consécration au titre de l'exercice 2021, pour les entreprises en restructuration relevant des secteurs directement affectés par la COVID 19 :

- la déductibilité des moins-values sur cession de créances ;
- l'enregistrement au droit fixe des cessions de créances ;
- la suppression de la condition d'agrément au code des investissements pour le bénéfice de l'application du droit fixe sur la prise en charge du passif lors des opérations d'apports partiels d'actifs (article 17ème de la LF 2021).

Les mesures d'amélioration de l'accès au financement :

- le relèvement du seuil d'exonération des intérêts sur les comptes d'épargne de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de FCFA 10 millions à FCFA 50 millions, afin de renforcer la capacité de mobilisation de l'épargne par le secteur bancaire (article 43).
- la consécration de l'enregistrement gratis des conventions de rachat et de titrisation de la dette publique intérieure afin de permettre à l'Etat de soutenir la trésorerie des entreprises par l'apurement des restes à payer (article 337).



LES INNOVATIONS FISCALES DE LA LF 2021



IMPORT-SUBSTITUTION PROMOTION MEASURES

The strengthening of the tax regime for the promotion of the agricultural sector in support of the government's policy of promoting import-substitution, through the extension of the list of VAT exemptions for agricultural inputs and equipment, livestock and livestock products, (Section 122).

The abolition of excise duties on cosmetic products produced locally in order to enable local industry to meet the challenges of competition from imported products which remain a factor in the degradation of our balance of trade (Section 142).

The institution of excise duties on furniture, mayonnaise, soap, toothpick, toilet rolls etc (Section 6, of the 2021 FL).

Les mesures d'amélioration du climat des affaires

- 1- La mise en place d'un **régime fiscal volontariste de promotion des start-ups** innovantes dans le domaine des TIC. Ce régime prévoit les avantages fiscaux ci-après (**article 124 ter**) :
- a. *En phase d'incubation qui ne peut excéder 5 ans* : exonération de tous les impôts, droits, redevances et taxes pour lesquels elles sont redevables réel ou légaux.
 - b. *Lors de la sortie de l'incubation, pour une période de cinq (05) ans* :
 - exonérations de la patente, des droits d'enregistrement et taux réduits d'IS et d'IR-CM.
- 2- La **rationalisation des conditions de déduction des pertes relatives aux avaries**, par l'institution d'un seuil de déduction forfaitaire pour les entreprises brassicoles, **fixé à 0,5 % du volume global de la production** et l'ouverture de la validation des avaries aux agents de grade inférieur dans un soucis de célérité (**article 7 C**).
- 3- La **réduction de 2 % à 1,5 % du taux de l'acompte et du minimum de perception** de l'AIR au profit des entreprises qui ouvrent leur capital sur la place boursière de la CEMAC et la pérennisation du **régime de promotion du secteur boursier**, afin d'encourager les contribuables ayant opté pour plus de transparence dans la tenue de leurs comptes en recourant au marché financier (**articles 108 et 109**).
- 4- La clarification du régime de territorialité de la TVA sur les prestations de services afin de préserver la **compétitivité des entreprises camerounaises** (**article 130 bis**).
- 5- La prorogation de deux années supplémentaires de la période de report des déficits fiscaux au profit des **établissements de crédit et des entreprises du portefeuille de l'État en restructuration** (**article 12**).
- 6- La consécration de l'éligibilité au remboursement des crédits de TVA, des **organismes internationaux** signataires d'accords avec l'Etat du Cameroun (**article 149 (4)**).
- 7- Le renforcement de la portée du régime fiscal de **promotion de l'emploi jeune** par son extension aux entreprises bénéficiaires de **régimes fiscaux dérogatoires** et aux PME qui sont **adhérents des CGA** (**article 105**).
- 8- L'institution de la procédure de **dégrèvement d'office** des impositions émises de façon erronée (**article 124 bis**).
- 9- La consécration de la **dispense du contrôle fiscal** pour les entreprises qui affichent un **taux de progression de 15%** de leurs impôts à versement spontané, dans l'optique de **promotion du civisme fiscal** et de rationalisation des interventions en entreprise (**article L 41**).
- 10- La **substitution de la carte de contribuable** par l'attestation d'immatriculation délivrée en ligne et dont la **validité est illimitée** (**articles L 1 et 21 (3)**).



LES INNOVATIONS FISCALES DE LA LF 2021



MEASURES TO BROADEN THE TAX BASE

- 1- The strengthening of the **taxation of capital gains** on the sale of **Cameroonian companies' shares abroad** through:
 - The obligation to spontaneously declare direct and indirect transfers made abroad (**Section M 1**);
 - the institution of a **100%** fine in case of failure to declare such transfers (**Section M 105 ter**).
- 2- Clarification of the registration regime for deeds deemed to be business transfers in order to put an end to the tax optimisation practices observed (Section 543).
- 3- The strengthening of the conditions for the **deductibility of interest** earned on associated current account advances through the requirement of **full payment of the subscribed capital** and **the existence of a written** and duly registered loan agreement (**Section 7 B**).
- 4- The affirmation of the principle of a **simplified annual consolidated tax return** for each **taxpayer**, as part of the optimisation of the taxation of **individuals** (**Sections 74 et 74 a**).

Les mesures de sécurisation des recettes

- 1- L'interdiction du paiement des impôts et taxes en espèces auprès du réseau fiscal et la généralisation aux centres divisionnaires des impôts informatisés des modalités de paiement en vigueur dans les unités de gestion spécialisées, à savoir le paiement par virement bancaire, par voie électronique ou en espèces auprès des guichets des banques (**article L 7**).
- 2- La consécration du **télépaiement comme mode de règlement obligatoire** des impôts et taxes pour les grandes entreprises relevant du portefeuille de la DGE (**article 7**).
- 3- Le consécration de la **délivrance** et de la **notification des quittances par voie électronique**, avec pour conséquence la suppression des quittances manuelles qui sont sources de fraudes diverses (**article L 8**).
- 4- La consécration de la **notification de l'AMR par voie électronique** (**article L 53**).
- 5- La révision de 30 à 15 jours du délai de paiement des impôts et taxes émis sur **Avis de Mise en Recouvrement (AMR)** consécutif à une défaillance déclarative ou de paiement. Le délai de 30 jours ne devant s'appliquer que pour les émissions suite à contrôle fiscal, hormis les cas de taxation d'office (**article L 53**).
- 6- La sécurisation des recettes de TSPP à travers la consécration de la **possibilité d'initier les mesures de recouvrement forcé à l'encontre des marketeurs**, redevables réels de ce prélèvement, à titre de solidarité de paiement avec les sociétés de gestion des dépôts pétroliers ou de raffinage qui en sont les redevables légaux (**article 235 bis**).
- 7- L'institution d'une **solidarité de paiement de la taxe d'abattage entre les entreprises qui acquièrent des grumes sur le marché local et l'exploitant forestier**, y compris les associations et les groupements d'intérêts communs qui exploitent les forêts communautaires (**articles 242 et 247 bis**).



MEASURES TO PROMOTE LOCAL TAXATION

- 1- The optimisation of the stamp duty on advertising through (Section 571):
 - The extension of its scope of application to free distributions in the framework of commercial promotion campaigns;
 - The raising of its rate (10% to 15%) for advertising of products harmful to health (tobacco, alcoholic beverages).
- 2- The exemption from the graduated stamp duty of the financial assistance agreements concluded in favour of the regional and local authorities (Section 546).



242

OPÉRATIONNALISATION DES CDI RÉNOVÉS

Terence Adrien TOCKE

Inspecteur Principal des Impôts

Chef de Division des Etudes de la Planification et des Réformes Fiscales



CDI RÉNOVÉS : enjeux d'une réforme pleine de promesses

Dans le but de conformer le système fiscal camerounais aux bonnes pratiques internationales et contribuer à l'amélioration de la performance, un train de réformes conduites avec l'appui des pouvoirs publics, sont mises en œuvre depuis sept ans. Ces réformes portent, aussi bien sur la transformation de la politique fiscale, que de l'administration de l'impôt.



L'organisation des services, notamment la segmentation des contribuables en fonction de leur taille (chiffres d'affaires), est au cœur de l'analyse risque pour toutes les administrations fiscales.

Ainsi, après la Division des Grandes entreprises (DGE) en 2004 et érigée en Direction en 2013 et les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) en 2006, les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI), qui n'administrent plus la TVA depuis 2014, ont été repositionnés sur des missions d'élargissement de l'assiette et de fiscalisation des particuliers.

Mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021, les CDI rénovés en charge de plusieurs dizaines de milliers de petites entreprises viennent parachever le processus de modernisation des services fiscaux. Cette réforme se traduit par une digitalisation des procédures de déclaration, de paiement et de délivrance des documents administratifs. Au rang des enjeux, on peut, entre autres, relever :

Pour les contribuables :

- la simplification des procédures déclarative et de paiement des impôts et taxes ;
- la réduction du coût de la discipline fiscale en limitant les déplacements des contribuables vers les Centres des impôts ;
- l'amélioration de la qualité du service qui leur est rendu en mettant en place des services dédiés particulièrement à l'accompagnement et l'assistance des contribuables ;
- l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires en consacrant des mesures y afférentes et en développant des outils favorables à la délivrance des documents administratifs à distance.

Pour l'administration fiscale :

- la sécurisation des recettes en excluant la manipulation des espèces et en développant des outils

sécurisés de gestion automatisée de la fonction recouvrement ;

- la rationalisation des tâches avec la suppression des fonctions manuelles et le recentrage sur l'administration des risques ;
- l'amélioration du civisme fiscal à travers des actions de communication et de formation, aussi bien des personnels, que des contribuables ;
- l'accroissement des performances notamment à travers le renforcement des méthodes et outils d'administration de l'impôt ;
- la lutte contre les pratiques peu orthodoxes en vue de promouvoir l'éthique et la déontologie.

A tout prendre, ces structures de proximité, qui constituent la base de la pyramide ont vocation à bénéficier à moyen terme, des progrès enregistrés récemment dans l'administration de la Taxe sur la propriété foncière ainsi que de la mise en œuvre dans les prochains jours de la réforme de la fiscalité locale.

En effet, le gisement de croissance du rendement de la DGI au cours des années à venir réside dans la bonne administration des impôts dus par les non professionnels. A cet effet, les CDI ont été réorganisés avec pour fait marquant, la constitution autour des CIME, d'un réseau de CDI qui l'alimente et avec lequel va s'établir un faisceau de flux migratoires de contribuables,

Mis en œuvre depuis le 1er janvier 2021, les CDI rénovés en charge de plusieurs dizaines de milliers de petites entreprises viennent parachever le processus de modernisation des services fiscaux. Cette réforme se traduit par une digitalisation des procédures de déclaration, de paiement et de délivrance des documents administratifs.

au regard de l'évolution de leur chiffre d'affaires.

Du reste, l'évolution croissante du rendement des CDI rénovés nouvellement mis en place dans les villes de Douala et Yaoundé conforte l'espoir fondé en ce que la promesse tiendra bel et bien ses fleurs.



OPÉRATIONNALISATION DES CDI RÉNOVÉS

Isabelle TCHOUGNA K.

Inspecteur des Impôts
CEA/DEPRF



Electronic filing and Payment: DTCs are docked

These changes, which are part of the dynamics of the automation of tax procedures, contribute to the securing of revenues and have as their aim the total elimination of contact between the tax agent and the user. Thus, like those of the LTO and the MTO, taxpayers of the DTC of the cities of Yaoundé and Douala in the firstly and those of the DTC of the capital cities of the other Regions shall pay their taxes either by bank transfer or by cash payment at bank counters and by mobile phone.

It should be noted that these new payment methods for small taxpayers highlight a major reform without which the start on 1 January 2021 would not have been possible; namely: the reform relating to the implementation of renovated Divisional Tax Centers.

Launched in 2016, this reform was delivered in its first phase in 2018 with the establishment of the new MTO and has expanded in the DTCs. The aim was to digitalize these structures by equipping them with significant material re-

While they were still the only structures of DGT within which, the payment of taxes and duties in cash was still authorized, taxpayers of DTCs will have to change the paradigm and adapt to the new deal in terms of payment of taxes and duties. since january 1st, 2021, the 2021 finance law abolishes cash payment in DTCs and institutes new payment terms for taxpayers with a turnover between 0 to 50 millions.



sources (spacious sites, obeying to the Front and Back office configuration, endowment with computers and other equipment), techniques (access to the optical fiber, acquisition of the servers and computer installations) and human (personnel and taxpayers trained on how to master tele procedures) enabling them to effectively fulfill their missions and to achieve the objectives assigned to them.

The three payment methods proposed to small taxpayers are more flexible and modern, each with its own advantages.

Payment by bank transfer.

This method of payment is not new to

DTC taxpayers, as it was already included in the panel of payment channels offered by DGT to its taxpayers. Only the 2021 Finance law has been adopted since the cash payment from the DTC revenues has been abolished. This is irreversible everyone have to dock.

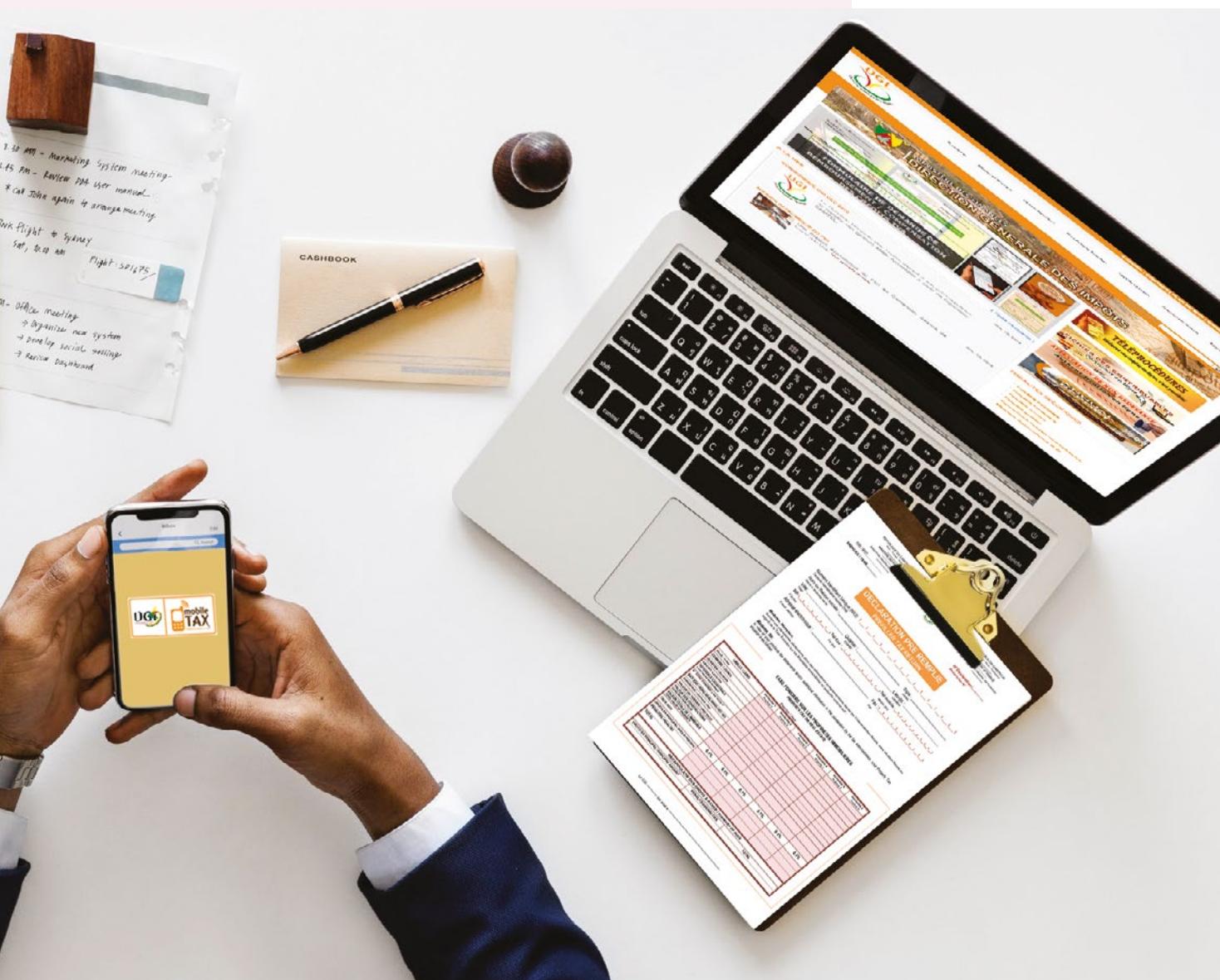
Payment in cash at bank counters via E-GUCE.

Operational since 2019, first at the LTO, then in the MTO, this method of payment is now accessible to the taxpayers of the DTC. It gives the taxpayer the opportunity to pay his taxes at the bank counter which is a member of the Professional Association of Credit Institutions of Cameroon (APECCAM).

Unlike the wire transfer, there is no need to have an account domiciled in these banks to complete the transaction. This is made possible by the protocol of agreement signed between MINFI and the credit institutions which are partners of the electronic payment system (E-GUCE).

Electronic payment or Mobile Tax 2

No need to travel to meet your tax obligations, with the MOBILE Tax 2. It is now possible not only to declare but also to make your payment from your phone using your Orange Money or your Mobile Money account. Just go to the DGT website and choose which channel you want to pay.



OPÉRATIONNALISATION DES CDI RÉNOVÉS

Josué LIHINACK

Inspecteur Principal des Impôts

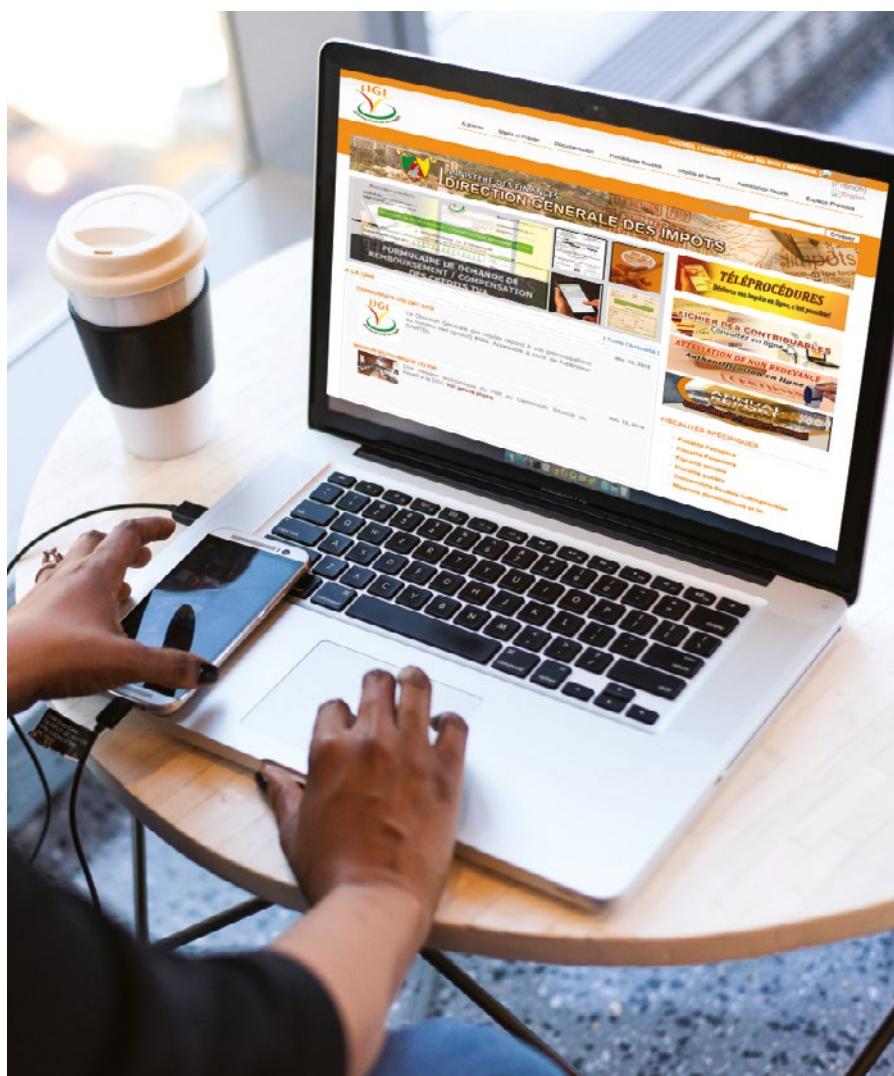
Cabinet DGI



OPÉRATIONNALISATION DES CDI RÉNOVÉS

Les premiers pas

Après plusieurs années d'un vaste chantier supervisé de mains de maître par le Directeur Général des Impôts, Président du comité dédié éclaté lui-même en 06 sous comités, les Centres des Impôts rénovés ont pris leur envol dès le 15 janvier 2021. Un travail d'Hercules qui a conduit au démarrage effectif des 14 premiers CDI informatisés des villes de Douala et de Yaoundé à la suite de la réforme de la DGE et des CIME. Comme des nouveau-nés, ces CDI ont amorcé lentement, difficilement, progressivement mais sûrement leurs premiers pas dans leur nouvel environnement digitalisé en recevant les premières télé-déclarations et les premiers paiements en espèces dans les guichets de banques..



Un nouveau décor pour les CDI

Sur le plan infrastructurel, un nouvel environnement a été mis à contribution pour le lancement des CDI rénovés de même qu'un redécoupage territorial a été opéré à partir de la fusion des territoires précédemment gérés par les anciens CDI de Yaoundé et de Douala. En dehors des CDI pilotes de Yaoundé 1 et de Douala 1 dont les limites avaient déjà été arrêtées, les autres CDI de la première génération de la réforme vont exercer sur un périmètre avec des bâtiments neufs. Preuve que les pouvoirs publics ont pensé à une amélioration des conditions de travail et à un meilleur cadre offert au contribuable client pour le lancement des activités des CDI.

De même, un nouveau staff a été désigné dans les services de gestion, de contrôle et de recouvrement par le Ministre des Finances pour accompagner la réforme et des séances de formations à l'intention des personnels et des contribuables ont été organisées dans les différents sites des CDI.

Dans la même lancée, des équipements

et applicatifs ont été installés pour une meilleure gestion des contribuables. Tout le monde devra désormais s'y faire et s'habituer aux applicatifs FISCALIS pour les déclarations et MESURE pour les paiements installés dans de nombreux ordinateurs et connections mis à la disposition des différents sites.

La génération des premiers avis d'imposition et les premiers paiements en espèces dans les guichets de banque.

La génération des premiers avis d'imposition ce 15 Janvier 2021 marque un grand soulagement pour les responsables et les contribuables mettant ainsi un terme à la longue vie des Bulletins d'émission. Un jour nouveau que les chefs de centre nouvellement installés attendaient en cachant mal leur impatience. Les uns après les autres, les premiers CDI, ceux de Yaoundé puis ceux de Douala, des heures voire des jours après, assistaient les contribuables pour la télédéclaration et gênaient leurs premiers avis d'imposition nécessaires pour le paiement en banque, les carnets n'existant plus dans les CDI. Des inquiétudes manifestées ici et là cédaient la place à l'euphorie au sein des différents staffs et Etats-majors. Il restait alors de recevoir les premiers échos des retours des banques.

Les banques devant recevoir les contribuables ne sont pas toujours connues de tous et parfois, elles sont jugées insuffisantes. Mais grâce à la collaboration avec la plateforme des banques et l'entrée en fonction de nouvelles banques au système du Guichet unique, le nombre de guichets va grandissant et les premiers paiements sont effectués. A la grande satisfaction de tous.

L'un des points forts de la réforme des CDI rénovés porte à n'en point douter sur l'apurement automatique des émissions. En effet, les paiements constatés au guichet unique donnent droit à la quittance. Les services peuvent dès lors éditer leurs comptabilités en temps réel. Cette nouveauté marque une grande avancée pour la célérité du service, la sécurisation



Cette nouveauté marque une grande avancée pour la célérité du service, la sécurisation des recettes de l'Etat et la simplification des procédures fiscales.

des recettes de l'Etat et la simplification des procédures fiscales. Les fonctions et compétences des personnels de la Recette sont donc désormais révisées et réorientées vers l'immatériel et la reconnaissance des écritures. Les formations dans ce sens sont pourtant sollicitées.

La génération automatisée des attestations de non redevance

Tout contribuable du fichier des CDI rénovés en ligne qui n'est pas redevable d'un impôt peut donc éditer son Attestation de non redevance qui seule justifie que le contribuable est à jour de ses obligations déclaratives et de paiement vis-à-vis des impôts. Cette réforme contraignante oblige donc le contribuable demandeur à appartenir au fichier de la DGI tout comme les services à numériser toutes dettes des contribuables dans le système. Dans plusieurs CDI, des plaintes sont formulées par des contribuables ne pouvant pas gérer leur ANR. En attendant d'y voir clair l'on note que plusieurs .

Contribuables jusque-là absents des fichiers des CDI sont désormais rattrapés grâce à la réforme.

Quelques semaines après le lancement des CDI rénovés, l'état des lieux est très encourageant si l'on en juge le feedback des différents sites et les premières statistiques du niveau de déclarations et de paiements en espèces dans les guichets de banques.

A l'heure des premiers bilans, environ 50% de contribuables ont télédéclaré et payé en espèces par banque, plusieurs CDI par leurs émissions sont en progression par rapport à leur rendement comparé à la même période de l'exercice 2020.

Au final, le moins que l'on puisse dire est que les téléprocédures offrent un confort au contribuable et au service. Confort dont il doit profiter pour accroître sa productivité. La suite de la réforme enclenchée intégrant les autres CDI des chefs-lieux de Région au 1^{er} Avril et les CDI restants du territoire national au 1^{er} juillet prochains s'annonce sans anicroches.

De la peur de l'inconnu, à la satisfaction du connu.

LES RÉFORMES PHARES

Idrissa ABAKAR

*Inspecteur Principal des Impôts
CE/DEPRF*



“

In order to simplify procedures, the Directorate General of Taxation offers taxpayers the possibility to subscribe directly online from a form indicating the amount of income received, withholding tax or instalments paid, and any balances to be settled.

”

Annual tax return per taxpayer: WHAT CHANGES AS FROM 2022 ?

Before 1 January 2021, taxpayers, with the exception of those enjoying only wage income and/or income from movable capital, were required to submit latest the 15 March, a detailed annual return of the income they received during the past fiscal year on a form provided to them by the Tax Authority.

From now on, the 2021 Finance Law requires all taxpayers subject to personal income tax to subscribe to an annual summary tax return, in addition to the existing monthly returns.

This obligation covers, in particular, professional taxpayers, promoters of individual holdings under specialized or non-specialized management units, non-professional taxpayers who benefit from salary income, wages, pensions, life annuities or income from capital and property income, and generally any passive income not explicitly listed by the legislator.

For professional taxpayers, the subscription period shall remain the 15th of March of the year. For individual holdings covered by specialized management units, their declarations shall be subscribed to the said structures, and for those not covered by a specialized management unit, but having several establishments spread over the territory of several tax districts, their declarations are made at the tax center of the principal establishment.

With regard to unprofessional taxpayers, the date of June 30 was set by Parliament as the deadline for compliance with the reporting obligation.

In order to simplify procedures, the Directorate General of Taxation offers taxpayers the possibility to subscribe directly online from a form indicating the amount of income received, withholding tax or instalments paid, and any balances to be settled.

Thus, any claim showing a balance of tax will have to be accompanied by means of payment. The methods of payment are diversified. The taxpayer will have the choice between electronic payment by mobile phone, bank transfer, telepayment or cash payment at a bank counter.

Finally, at the request of the taxpayer, the annual summary declaration showing an overpayment shall, after validation by the competent authorities, be refunded or charged against future taxes.

Nous sommes à vos côtés en ces moments difficiles

**You n'êtes pas d'accord avec
l'impôt que la DGCI vous réclame ?
Contester en ligne pour obtenir
une suspension du recouvrement.**



BON À SAVOIR



• LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES	
- La numérisation du paiement des impôts et taxes : la DGE en mode télépaiements	54
- Paiement des impôts : les quittances désormais dématérialisées	56
- Climat des affaires : les réformes fiscales connues et appréciées	58
• LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES POSSIBLE VIA TÉLÉPHONE PORTABLE	
- Mobile Tax : vos déclarations et paiements d'impôts sur votre téléphone	60
• VOX POP	
- Les contribuables des CDI apprécient les téléprocédures	62

Cédric Joël MVOTO

Inspecteur des Impôts
CE/DEPRF



La numérisation du paiement des impôts et taxes : **LA DGE EN MODE TÉLÉPAIEMENTS**



Consécration du télépaiement comme mode de règlement obligatoire des impôts et taxes pour les grandes entreprises relevant du portefeuille de la DGE.

L'offre de télé-services fiscaux de la DGI s'est densifiée une fois de plus avec la consécration du télépaiement des impôts et taxes pour les contribuables de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

En effet, la Loi de Finances pour l'exercice 2021 a consacré le télépaiement comme mode de règlement obligatoire des impôts, droits, taxes et redevances pour le cas spécifique des entreprises relevant du portefeuille de la DGE.

Ainsi, le processus de modernisation de la DGI continue en s'appuyant sur le potentiel des Technologies de l'Information et de la Communication pour accroître la mobilisation des ressources et la qualité des services offerts aux contribuables.

Cette digitalisation du mode de paiement des impôts et taxes pour les contribuables de la DGE apporte une réponse cohérente aux limites

posées par la procédure de virement bancaire qui exigent de nombreuses informations aux contribuables lorsqu'ils souhaitent procéder aux paiements de leurs impôts et taxes.

Au-delà donc de la sécurisation des recettes, le bénéfice de cette mesure pour l'Administration fiscale n'est pas des moindres. Cette réforme permettra d'automatiser la comptabilisation et la répartition des paiements par bénéficiaire, libérant le personnel dédié à ces tâches, pour les redéployer vers des travaux d'analyse et de gestion des risques.

Pour le contribuable, cette mesure contribue à l'amélioration du climat des affaires en réduisant considérablement le coût de la discipline fiscale. Ainsi, l'avènement de cette réforme permet au contribuable non seulement de souscrire la déclaration de ses impôts et taxes au bureau, mais également d'effectuer immédiatement le paiement de ceux-ci en ligne sur la plateforme de télépaiement Online taxation Payment (OTP).

Pour ce faire, la plateforme OTP, spécialement conçue par la DGI pour ces opérations, est accessible à partir du site web de la DGI à l'adresse <http://www.impots.cm> et les services de la Direction des Grandes Entreprises continuent d'apporter toute l'assistance nécessaire à leurs contribuables dans la mise en œuvre de cette procédure nouvelle de paiement.

Depuis la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures, la DGI ne cesse d'améliorer ses performances et le télépaiement contribuera assurément à cet objectif.

L'avènement de cette réforme permet au contribuable non seulement de souscrire la déclaration de ses impôts et taxes au bureau, mais également d'effectuer immédiatement le paiement de ceux-ci en ligne sur la plateforme de télépaiement Online taxation Payment (OTP).



Bon à savoir

LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES

Henri FOTUE

*Inspecteur Principal des Impôts
SDC/DRVFC*



Paiement des impôts : **LES QUITTANCES DÉSORMAIS DÉMATÉRIALISÉES**

L'article L54 du Code Général des Impôts exige qu'une quittance soit délivrée au contribuable après le paiement de ses impôts, droits et taxes prévus par ledit Code.

À la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2021 « la quittance correspondant au paiement des impôts, droits et taxes est exclusivement générée par les systèmes d'information habilités, suivant les modalités fixées par un texte particulier du Ministre en charge des finances. »

Ce document, qui constitue l'une des pièces justificatives exigées des Receveurs des Impôts lors du dépôt de leur comptabilité auprès de leur comptable centralisateur de rattachement, était jusqu'ici mis à leur disposition sous forme d'imprimé normalisé et sécurisé par l'Administration du Trésor. Il en est ainsi que l'on se trouve en environnement informatisé ou dans un cadre manuel.

Par ailleurs, les procédures de constatation des paiements effectués par les contribuables sont assez complexes, rendant impossible la délivrance immédiate à leur profit ou dans un délai raisonnable de la quittance de paiement. Toutes choses qui découragent les contribuables et les plongent parfois dans un véritable désarroi.

Ainsi par exemple, s'agissant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et des Centres des Impôts des



Pour éviter que les contribuables ne se rendent inutilement dans les Recettes des Impôts, la DGI avait d'abord mis en œuvre la transmission électronique des quittances.

Moyennes Entreprises (CIME) où les paiements se font exclusivement par virement bancaire, une fois le virement effectué, le contribuable est parfois contraint de se rendre à la Recette des Impôts muni de l'attestation ou du détail de virement pour se faire établir la quittance. Or, il est observé que le Receveur ne se fie pas toujours au document présenté par le contribuable et privilégie la confirmation du virement qu'il constate par lui-même sur les plateformes dédiées SYTAG ou SYGMA de la banque centrale (la BEAC) qui héberge le compte unique du Trésor public.

Pour éviter que les contribuables ne se rendent inutilement dans les Recettes des Impôts, la DGI avait d'abord mis en œuvre la transmission électronique des quittances.

En pratique, il s'agissait pour le Receveur, après les opérations d'apurement des paiements effectués par les contribuables, d'édition d'abord les quittances sur les imprimés normalisés fournis par le Trésor public. Ensuite, il procédait à leur numérisation en les scannant. Enfin il transmettait cette version numérisée par internet aux contribuables qui pouvaient toujours passer à la Recette pour récupérer le document imprimé.

Cette procédure qui s'est avérée lourde dans ses modalités de mise en œuvre non systématisée, est abandonnée grâce à la dématérialisation et l'automatisation de l'ensemble du processus de paiement et de justification de paiement des impôts et taxes. Cette dématérialisation, qui met fin à toute délivrance manuelle des quittances, oblige au bout de la chaîne une transmission automatique et électronique de la quittance au contribuable dans son compte fiscal, sans intervention du Receveur des Impôts.

La notification électronique et automatique de la quittance de paiement au contribuable va contribuer à davantage sécuriser les recettes en endiguant le phénomène qui semble récurrent ces derniers temps où il est observé une recrudescence du vol des imprimés normalisés de délivrance manuelle des quittances.

LE PAIEMENT DES IMPÔTS ET TAXES

Maximilien NOMO

*Inspecteur Principal des Impôts
CE/DEPREF*



Climat des affaires : LES RÉFORMES FISCALES CONNUES ET APPRÉCIÉES



C'est l'un des résultats de l'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations du Cameroon Business Forum depuis 2009 réalisée par l'Institut National de la Statistique (INS) et contenu dans un rapport publié à cet effet sur la période 2009-2019 et qui demeure d'actualité.

Le Cameroon Business Forum (CBF) est une plateforme de dialogue public privé mis en place pour œuvrer à l'amélioration du climat des affaires au Cameroun. Depuis sa mise en service en 2009, le CBF a contribué à l'adoption de plus 200 recommandations, dont 150 ont été effectivement mises en œuvre et près de 90 ont abouti à des réformes majeures.

Afin de mieux appréhender l'apport du CBF sur l'amélioration de l'environnement des affaires, l'INS a réalisé une étude d'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations de cette



plateforme depuis 2009. Les résultats de cette étude, financée par l'Union Européenne à travers la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON), ont été consignés dans un rapport publié par l'INS.

De l'exploitation dudit rapport, il ressort que cette étude avait pour objectif de faire le point de la mise en œuvre des réformes prescrites, d'évaluer leur impact sur les bénéficiaires et d'identifier les faiblesses assorties de recommandations.

Sur la mise en œuvre des réformes, cette étude conclut que sur la période 2009 à 2018, l'indicateur « Paiement des impôts » est le plus réformateur au Cameroun avec 19 réformes sur un total de 83 adoptées sur les 11 axes d'intervention du CBF, soit 22,9% de l'ensemble des réformes. Sont ainsi analysées, les réformes en matière d'encadrement des petites et micro entreprises (CGA), de simplification et de dématérialisation des procédures, de réduction des taux d'imposition et de rationalisation des interventions fiscales.

Toutefois, l'étude ne prend pas en compte certaines réformes majeures mises en œuvre par la DGI, souvent au-delà des recommandations du CBF, notamment la dématérialisation de l'enregistrement de la commande publique et des mutations de véhicules d'occasion, l'automatisation de la délivrance de l'Attestation de Non Redevance (ANR), la transmission électronique des quittances, la réforme des modalités de collecte du

Droit de Timbre Automobile (DTA). En outre, certaines mesures fiscales d'importance sont plutôt rattachées à la création d'entreprise et non au paiement des impôts. Il en est ainsi de la gratuité de la carte de contribuable, de l'exonération et de la suppression du titre de patente.

Sur l'évaluation de la satisfaction des contribuables, sans se référer à l'enquête de satisfaction des usagers réalisée en 2018 par la DGI avec l'appui de la coopération allemande, le rapport de l'INS note un niveau d'information et de satisfaction élevé des contribuables en ce qui concerne les téléprocédures, le paiement par virement, les Centres de Gestion Agréés (CGA), la simplification des formulaires et le compte séquestre TVA.

**LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT DES IMPÔTS
ET TAXES POSSIBLE VIA TÉLÉPHONE PORTABLE**

Mobile Tax : vos déclarations et paiements d'impôts sur votre téléphone

Avec le Mobile Tax, les contribuables des **Centres Divisionnaires des Impôts (CDI)** disposent d'un moyen supplémentaire pour télédéclarer et payer leurs impôts et taxes via les opérateurs de téléphonie mobile Orange et MTN.

Ainsi que votre téléphone portable soit android ou non (même le "tchoronko"), **vous avez la possibilité d'effectuer vos obligations fiscales.**





CONTRIBUABLES DES CDI CECI VOUS CONCERNE !

La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (**téléphone mobile**) sont désormais opérationnels pour les abonnés **MTN MoMo**.

Tapez *206*1# et laissez-vous guider !



TAXPAYERS OF DIVISIONAL TAX CENTERS (DTC), THIS IS FOR YOU!

The declaration and payment of your taxes and duties electronically (**mobile phone**) are now operational for **MTN MoMo** subscribers.

Type *206*1# and let yourself be guided!



f DGICAM

twitter @DGICAM

Numéro gratuit
8200

www.impots.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.

CONTRIBUABLES DES CDI CECI VOUS CONCERNE !

La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (**téléphone mobile**) sont désormais opérationnels pour les abonnés **Orange**.

Tapez #150*3# et laissez-vous guider !



TAXPAYERS OF DIVISIONAL TAX CENTERS (DTC), THIS IS FOR YOU!

The declaration and payment of your taxes and duties electronically (**mobile phone**) are now operational for **Orange** subscribers.

Type #150*3# and let yourself be guided!



f DGICAM

twitter @DGICAM

Numéro gratuit
8200

www.impots.cm pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.



Les contribuables des CDI apprécient les téléprocédures



Laure KITONGHEN

Prestataire de services,
contribuable du CDI 1

**Nous nous efforçons
à nous approprier le
nouveau système.**

Nous sommes conscients que par ces réformes, la DGI vise à améliorer le service rendu aux contribuables que nous sommes. Nous devons nous approprier le nouveau système simplement en suivant la procédure et cela a déjà été une réussite dans les Centres des impôts des moyennes entreprises (CIMES).

Maurice POKAM

Supplier of services
taxpayer of the CDT 1

**Nous avons appelé de tous
nos vœux cette réforme.**

Nous avons appelé de tous nos vœux cette réforme et nous sommes heureux que les responsables du Ministère des Finances et de la DGI nous aient écouté. Désormais, à partir d'un clic nous pouvons effectuer nos déclarations à distance et aller à la banque qui a des horaires plus avantageux que le service public. Les bureaux du fisc ferment à 15h 30 alors que les banques reçoivent jusqu'à 17 heures.

Alain ELONG

Supplier of services,
taxpayer of the DTC 1

**I am happy, there will
be no more harassment.**



The reform initiated by the DGT is a good one, there will be no more harassment with taxation workers. Although there is still slowness in start-up, I am happy that the tax administration has extended the deadline to the 30th of the month which will go on for three months, instead of the 15th. Taxpayer will therefore have to consciously and honestly declare and pay their taxes as their own contribution in the development of our nation.



Ange BAGNA

Prestataire de services
Contribuable du CDI 1

**Ce système vient résoudre
un problème qui était réel.**

Ce système vient résoudre un problème qui était réel notamment la manipulation des fonds et le contact permanent des usagers avec les agents du fisc. Il y'a d'un côté la loi et de l'autre son application. D'ailleurs tout début peut paraître compliqué. Je sollicite du DGI une période d'adaptation, d'imprégnation et d'accompagnement dans les CDI afin de mieux maîtriser le nouveau système.

Propos recueillis par Dorothy NGONJANG et Christine NGA

ECHO DES RÉGIONS



• LES CENTRES RÉGIONAUX DES IMPÔTS EN MODE SENSIBILISATION	64
• LES TÉLÉPROCÉDURES AU «RYTHME DE LA CARAVANE » !	66
• SIGHTS FROM THE CARAVANE	68

Dorothy NGONJANG

*Cadre Contractuel d'Administration
CELCOM*



Les Centres Régionaux des Impôts en mode sensibilisation



Le Gouverneur a réitéré son soutien et son accompagnement (...) dans l'accomplissement des missions de mobilisation des recettes fiscales.

A l'image des services centraux de la DGI, les Centres Régionaux des Impôts se sont illustrés depuis le début de l'année 2021 par une intense activité de communication et de sensibilisation envers les autorités administratives, les contribuables et groupes divers, sur les innovations de la Loi de Finances 2021 et surtout sur les réformes avec en bonne place les téléprocédures dans les Centres Divisionnaires des Impôts (CDI).

Dans la quasi totalité des CRI, la mobilisation a été forte et les différents responsables avec à leur tête les Chefs de Centres Régionaux eux-mêmes, sont descendus sur le terrain à l'effet d'expliquer et de sensibiliser les contribuables.

A titre d'exemple au CRIC1, Mme MVOGO Emeline épouse BIHINA, a organisé, le mercredi 20 janvier 2021 la cérémonie de lancement de l'année fiscale 2021 sous la présidence effective du Gouverneur de la Région du Centre. La rencontre a connu la participation d'autres autorités administratives au rang desquelles, le préfet de département du Mfoundi, le Sous-préfet de Yaoundé 1er, les Chefs de Centres Régionaux des Impôts des Centres 2 et Extérieur, les Délégués régionaux, les maires, les invités spéciaux, les opérateurs économiques contribuables et les personnels des services de la DGI.

La rencontre avait pour objectif de faire connaître les mesures fiscales nouvelles de la loi de finances pour l'exercice 2021 et plus particulièrement d'expliquer les procédures de télédéclaration et de télépaiement des impôts, droits et taxes en vigueur dans les Centres Divisionnaires des Impôts Rénovés depuis le 1er janvier 2021.

Deux temps forts ont meublé la cérémonie. D'abord la phase protocolaire avec les allocutions de Madame le Chef de Centre Régional, du Gouverneur de la Région du Centre et enfin, les présenta-



Le Gouverneur de la Région du Nord au CRIN



Le Gouverneur de la Région du Centre aux CRIC 1 et Extérieur



tions thématiques. S'exprimant à cette occasion, le Gouverneur a réitéré son soutien et son accompagnement au CRIC1 dans l'accomplissement de ses missions de mobilisation des recettes fiscales. A son tour, Mme MVOGO, tout en manifestant sa gratitude à l'endroit du Gouverneur dont la présence a apporté un cachet particulier à cette cérémonie, a émis le vœu de nouer, dans une approche gagnant-gagnant, un véritable partenariat avec les contribuables. Le

CRIC 1 s'engage plus que par le passé à offrir un service de qualité via la mise en œuvre des réformes visant la simplification des procédures. En retour, les contribuables doivent faire preuve de civisme fiscal en s'acquittant spontanément de leurs obligations fiscales.

Ensuite les présentations thématiques qui ont porté sur les innovations fiscales de la LF 2021 et sur les téte procédures en vigueur dans les CDI depuis le 1er janvier 2021.

Gérard **AMIA MOUNAMBA**

*Inspecteur Principal des Impôts
C/CX/CRIC 1*



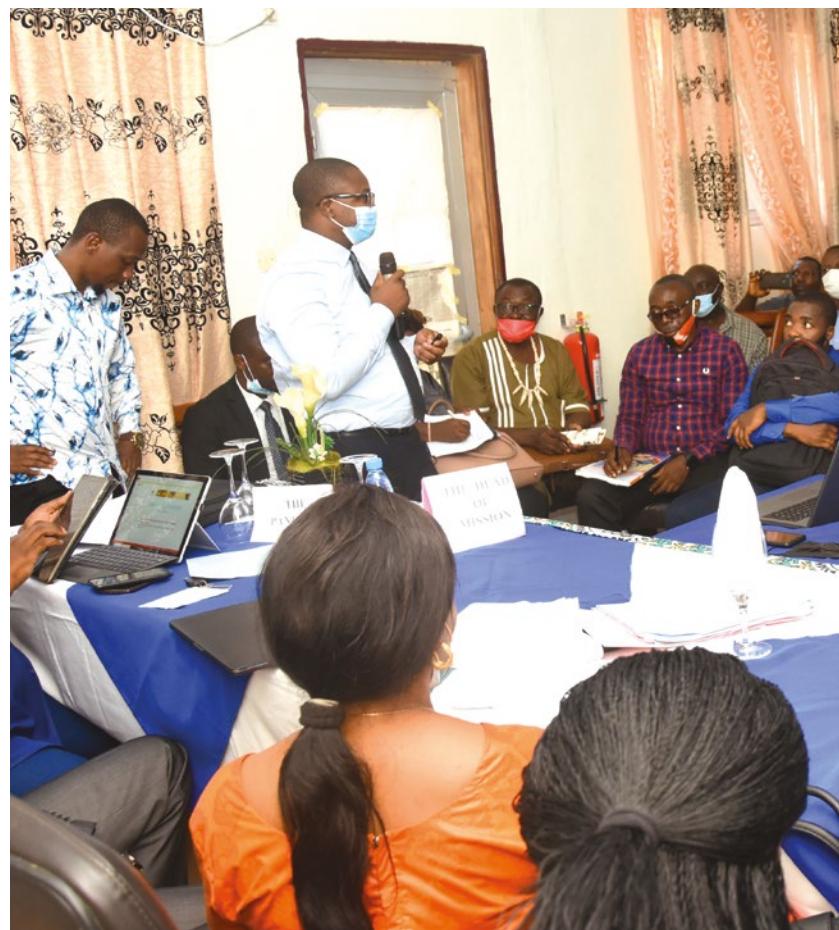
Les téléprocédures au « rythme de la caravane » !

Une vaste caravane de sensibilisation sur les téléprocédures fiscales en vigueur depuis le 1er janvier 2021 dans les Centres Divisionnaires des Impôts s'est déployée sur le terrain du 31 mai au 13 juin 2021. Supervisée par le Directeur Général des Impôts, MOPA Modeste Fatoing la caravane était conduite par les principaux Directeurs concernés avec en tête de file le Chef de l'Inspection des Services, Roger MEYONG ABATH.

Pendant deux semaines les différents équipes ont parcouru les villes de Mfou, Ebolowa, Kribi, Bertoua, Limbé, Buea, Nkongsamba, Bafoussam, Bamenda, Maroua, Garoua, Ngaoundéré dans le but de sensibiliser les contribuables sur les téléprocédures, répondre à leurs questions pratiques, partager l'esprit et la lettre de la réforme avec les autorités administratives locales, les administrations concernées, former les responsables des CDI en vue d'une bonne appropriation des réformes et l'utilisation des outils.

Au menu de la caravane qui a vu aussi la participation des opérateurs de téléphonie Orange et MTN, exposés, démonstrations, tours motorisés des villes, rencontres directes avec les contribuables, distribution des flyers et autres documents.

C'est un autre visage de la DGI que les contribuables ont ainsi eu à découvrir au cours des différentes descentes sur le terrain, une DGI résolument tournée vers les contribuables avec comme souci majeur expliquer les téléprocédures jusqu'au moindre détail, fournir les différentes astuces sur l'immatriculation en ligne, la télédéclaration, le paiement et l'obtention des



documents administratifs en ligne.

Autre thématique développée lors de la caravane, l'agent fiscal intégré, concept sur lequel le Directeur Général des Impôts avait déjà tracé les grandes lignes lors de sa rencontre avec les PME le 17 février 2021 à Douala. Comme les téléprocédures elles-mêmes, les contribuables ont suivi avec très grand intérêt ce nouveau concept dont l'implémentation comportera des bénéfices réciproques pour les contribuables des différents secteurs d'activités et la DGI en terme d'élargissement du fichier et de mobilisation accrue des recettes fiscales.

Des différents retours des équipes sur le terrain, l'on a noté une satisfaction générale des cibles visées qui ont souhaité voir se renouveler cette expérience au bénéfice de tous.

Vivement la prochaine caravane !

C'est un autre visage de la DGI que les contribuables ont ainsi eu à découvrir au cours des différentes descentes sur le terrain, une DGI résolument tournée vers les contribuables avec comme souci majeur expliquer les téléprocédures jusqu'au moindre détail.



Echos des régions

Sights from the caravane



Le Gouverneur de la Région du Sud accueille la DGI



Mr. John KINYUY, ICT head of mission to the West Region



Immatriculation en ligne expliquée aux contribuables



Personnels du CDI Limbé très attentifs



Cas pratique d'édition de l'ANR au CDI Limbé



M. Fils NTONGA, explique les téléprocédures aux contribuables de Kribi



La Région de l'Ouest accueille la caravane



les personnels du CRIS édifiés sur la réforme

Sights from the caravane



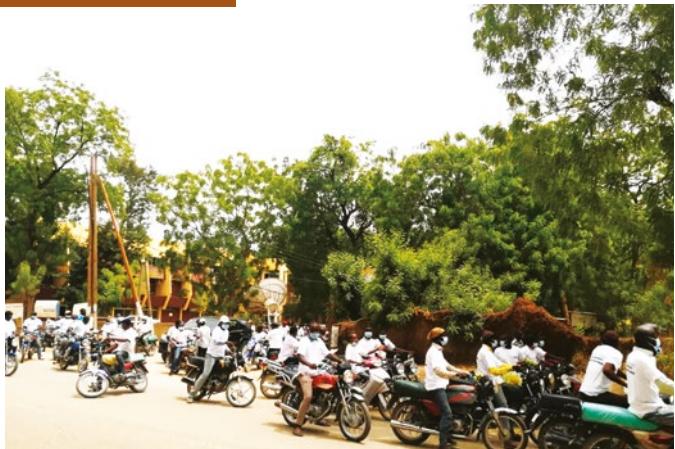
La CELCOM au Coeur de la caravane



Le CDI NKONGSAMBA dans la mouvance de la caravane



La Caravane dans le «Grand Nord»





CONTRIBUABLES DES CENTRES DIVISIONNAIRES DES IMPÔTS DE DOUALA

VOICI VOS NOUVEAUX CENTRES DIVISIONNAIRES DES IMPÔTS (CDI)

ANCIENS CDI	NOUVEAUX CDI	LOCALISATION	CONTACTS
CDI 1	CDI Douala 1	Bonapriso (Ancien CDI Pilote 1 SNEC Bonapriso)	672 095 875
CDI 2	CDI Douala 2	Akwa (Ancien Nobra entrée COMECI)	698 581 423
CDI 10 (Moins Zone aéroportuaire et alentours)	CDI Douala 3	Bonamoussadi Sable (Face Hôpital Ad Lucem)	677 696 990
CDI 11	CDI Douala 4	Bonamoussadi, Parcours Vita (Ancien CDI 13)	690 054 082
CDI 12	CDI Douala 5	Logbaba (Ancien CDI 14)	699 167 032
CDI 14	CDI Douala 6	Bonabéri (Ancien bâtiment 1 & 2)	699 944 150
CDI Bonabéri 1			
CDI Bonabéri 2			



FLASH-BACK 2020



• 2020 UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES	
- De la Rue de Narvik à l'avenue Foch : récit du déménagement vers le nouveau bâtiment de la DGI	72
- Déménagement : entre nostalgie et enthousiasme	74
• NOUVEL IMMEUBLE DE LA DGI	
- Les premiers instants du personnel dans le nouvel immeuble	76
- La DGE : retour à la maison	78
- ISI : le surveillant parmi nous !	80
- Mise en fonction du nouvel immeuble de la DGI : le DGI prescrit aux services d'en faire bon usage	82

Mathias Wilfried BIHENG

Inspecteur des Impôts
CEA/CL



De la Rue de Narvik à l'avenue Foch : récit du déménagement vers le nouveau bâtiment de la DGI

Tels des élèves de classe de sixième impatients de faire leurs premiers pas au lycée, le personnel de la Direction Générale des Impôts est resté depuis le vendredi 27 novembre 2020, date de l'inauguration par Son Excellence, le Premier Ministre Chef du Gouvernement Chief Joseph Dion NGUTE, à l'affût d'un éventuel signe d'aménagement du nouvel immeuble siège.

L'attente n'aura pas été longue puisqu'au soir du lundi 30 novembre 2020, une fourgonnette viendra stationner à l'entrée principale de l'ancien immeuble et l'on verra des hommes robustes y descendre pour se diriger vers le cabinet du Directeur Général et en ressortir quelques minutes plus tard avec les premiers cartons et boîtes d'archives.

Sur le coup, une grande satisfaction était perceptible sur le visage des uns et des autres. Il était donc évident que le lendemain serait particulièrement mouvementé. Aux premières heures du mardi, l'on pouvait ainsi constater que les techniciens de surfaces, chauffeurs et agents de liaisons d'ordinaire, s'étaient reconvertis en agents de déménagement. C'était une véritable fourmilière.

Côté réseaux sociaux, les « selfies » n'en finissaient pas dans les différents groupes WhatsApp les statuts et profils ont été actualisés attirant quelques fois convoitise et admiration.

En effet, suivant le programme établi au niveau de la Direction des Affaires Générales la veille, les Chefs de Division devaient intégrer le nouveau bâtiment le mardi 1er décembre, puis les sous directeurs et Chefs de Cellules le mercredi pour clore le jeudi avec les Chefs de Services et assimilés.



Jamais sans ses dossiers !

Mais compte tenu de l'engouement des cadres, le respect de ce planning a semblé difficile chacun voulant rapidement intégrer son nouveau bureau. Les cartons s'ébranlaient donc de la rue de Narvik vers la rue Marechal Foch. L'ancien immeuble s'est ainsi progressivement vidé si bien qu'au soir du jeudi 03 décembre 2020 les bureaux étaient quasiment déserts le leit motiv étant que dès le lundi 07 décembre de nouveaux challenges débutent dans le nouvel immeuble.

Au cours de cette semaine mythique, le temps

“

L'ancien immeuble s'est ainsi progressivement vidé si bien qu'au soir du jeudi 03 décembre 2020 les bureaux étaient quasiment déserts le leit motiv étant que dès le lundi 07 décembre de nouveaux challenges débutent dans le nouvel immeuble.



L'ambiance du déménagement



L'ambiance du déménagement



Un déménagement suivi de prêt par le DGI

semblait avoir suspendu son envol, à la grande satisfaction du top management l'installation s'est déroulée dans le calme sous un air d'émotions, de joie et de grande satisfaction l'on pouvait ça et là suivre des conversations du genre : « oh as-tu déjà visité mon nouveau bureau ? Il est beau et spacieux... J'ai une belle vue imprenable sur le lac municipal... ».

Vivement que cette atmosphère de bonheur et de convivialité soit un atout pour l'accomplissement des missions dédiées à la Direction Générale des Impôts.

2020 UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

Jean Marie ONDOUA EKOBENA

*Inspecteur Principal des Impôts
CEA/DEPRF*



Déménagement : entre nostalgie et enthousiasme

“ L'homme vit d'habitudes”, rappelle le psychiatre Charly CUNGI.

Pour le commun des mortels, le déménagement est un acte anodin. Mais dans la plupart des cas, il se transforme en un véritable déchirement émotionnel qui bouleverse le quotidien, change les habitudes en laissant derrière soi tous ses repères. En somme, le déménagement apporte souvent un gros mélange de nostalgie et de grande peine qui s'accompagne aussi heureusement d'un lot de satisfaction et d'euphorie.

On peut légitimement penser que c'est ce sentiment empreint à la fois de nostalgie et d'enthousiasme qui a animé les agents de la DGI après l'inauguration officielle du nouvel immeuble siège abritant ses services centraux par Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement le 27 novembre 2020. Le faste et la solennité de l'événement ont été suivis par le changement de l'espace et du cadre de travail par les principaux concernés. Pour certains, les anciens locaux de la DGI restent à la fois un symbole, un refuge, un lieu emblématique, une sorte de boîte à penser qui a permis d'élaborer les plus grandes stratégies de mobilisation des recettes publiques au Cameroun . Quitter ce lieu révélateur est plus qu'une



Le recours aux biceps

séparation, il s'agit d'une épreuve qui laisse transparaître une tristesse légitime et une émotion à peine voilée.

Pour Aristide Nkili Menye Inspecteur Principal des Impôts qui aura passé plus de 10 ans dans ce bâtiment, « intégrer le nouveau bâtiment n'est pas seulement synonyme de quitter un lieu cher, c'est un véritable choc émotionnel où le sentiment de joie et de fierté cède très vite la place aux larmes et à la mélancolie au regard des malles de souvenirs qu'on y laisse ». Pour Prosper

Abah Ottou, Cadre contractuel d'Administration, « l'instant historique que nous vivons en ce moment est aussi un appel à plus d'ardeur au travail. J'ai le cœur meurtri car je quitte une bâtisse qui était déjà comme ma seconde demeure, mais j'exulte à l'idée de faire partie de la première cuvée qui est entrain d'écrire une nouvelle page dans l'histoire de la DGI ».

Pour Yannick Essomba Balla de l'ISI, la joie des personnels de cette structure est à son comble, car ce service sensi-

“

l'appropriation du nouveau local nécessite la prise en compte de nouvelles habitudes et l'exaltation des attitudes correspondantes car, plus vite nous prendrons nos marques et moins douloureux sera le temps consacré au chagrin et à la mélancolie.

ble de la DGI en charge du contrôle, de l'audit et de l'évaluation rejoint enfin les autres services centraux au sein d'une même entité. Car faut-il le rappeler les services de l'ISI ont toujours été séparés des autres services centraux de la DGI. Le regroupement envisagé est source d'efficacité pour une administration fiscale plus performante.

A certains égards, le sentimentalisme qui découle de ce changement de cadre de travail peut parfois prendre le pas sur la réalité et la tentation est alors grande de vouloir tout remettre en

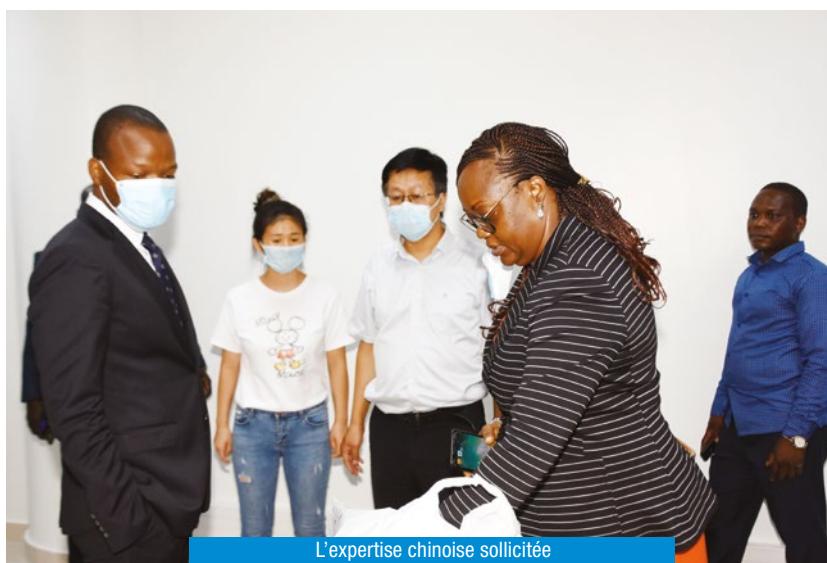
cause. Il y a un ordre qui correspond à notre structure mentale, et qui laisse croire que déménager, c'est remettre tout en question. A la vérité l'ancien immeuble de la DGI aura marqué la vie de plus d'un, mais le nouvel édifice est aussi porteur de nouvelles aspirations et de nombreux rêves. C'est pourquoi ce déménagement peut aussi être vécu comme un nouveau départ. Il revient alors aux différents acteurs de très vite faire le deuil de l'ancienne demeure et se projeter dans le nouveau bâtiment en y emportant que ce qui semble correspondre à la nouvelle vision managériale voulue et souhaitée par la hiérarchie.

Le temps est certainement arrivé de découvrir les charmes du nouvel immeuble siège, ce joyau architectural, qui tout en bâtissant progressivement la nouvel âme de la grande famille DGI contribuera sans nul doute à la cohésion, la sérénité et la motivation pour un rendement toujours optimum. Le passé est derrière nous, s'ouvrir à l'avenir n'est pas le renier, c'est se donner l'occasion de créer de nouveaux souvenirs tout aussi émouvants!

Bon déménagement et fructueux séjour au sein du nouvel immeuble siège.



Déménager, une affaire de professionnels



L'expertise chinoise sollicitée



La convivialité

NOUVEL IMMEUBLE DE LA DGI

Yolande ZOMBO MBANG

Cadre Contractuel d'Administration
CELCOM



Aussitôt après la mise en fonction officielle du nouvel immeuble de la DGI les personnels des services centraux ont aussitôt quitté leurs anciens bureaux pour enfin bénéficier de la modernité de ces nouvelles installations. Votre magazine revient sur les faits marquants de la cérémonie d'inauguration et les premiers instants du personnel dans le nouvel immeuble.

C'était une cérémonie riche en sons et en couleurs qui a sanctionné les trois ans de travaux ayant abouti à la réalisation de l'ouvrage qui ouvre ainsi officiellement ses portes. Étaient présents à cette belle cérémonie, de nombreux invités de marque parmi lesquels membres du Gouvernement, les autorités administratives et traditionnelles, les corps constitués, les diplomates, les invités spéciaux les partenaires du projet de construction.

Ce que l'on retient des allocutions

Le Maire de la ville, Luc Atangana Messi a, dans son mot de bienvenue, salué la construction de ce joyau architectural futuriste qui vient embellir la physionomie de la ville de Yaoundé et qui représente les prémisses dont nous avons toujours rêvés. Le magistrat de la ville de Yaoundé a ajouté que cet édifice public traduit dans les faits l'implémentation de la politique des grandes opportunités impulsée par le Chef de l'Etat.

Louis Paul Motaze, Ministre de finances a précisé que le nouvel immeuble de la DGI symbolise l'ancrage de notre

Les premiers instants du personnel dans le nouvel immeuble



Administration fiscale dans la modernité et qu'il ne doute pas un seul instant que les responsables de la DGI et l'ensemble du personnel suivront le chemin de la modernité qu'ils ont eux-mêmes contribué à dessiner.

Le Premier Ministre a, quant à lui, félicité chaleureusement le Ministère des Finances et tout particulièrement la Direction générale des Impôts pour la détermination et l'engagement dont

“

MOPA Modeste s'est engagé à tirer le plus grand profit de cet immeuble pour non seulement accroître la mobilisation des ressources mais aussi améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

ils fait preuve jusqu'à l'achèvement de cet ouvrage. Le Chef du Gouvernement a ajouté que cet immeuble qui surplombe les hauteurs de notre cité participe de la matérialisation des innovations en cours au sein de l'Administration fiscale. Chief Dr. Dion Ngute a enfin annoncé que le nouvel immeuble de la DGI trace la voix du futur.

Les faits marquants de la cérémonie

Dans ce registre des arrêts majeurs qui auront retenus l'attention des personnels et des invités, il convient de mentionner la coupure



La salle 100 accueille la 1^{ère} réunion de coordination

de ruban symbole de la mise en service du nouvel immeuble, la visite guidé par le DGI, occasion pour le PM et sa suite de découvrir la beauté des locaux et la haute technologie mobilisée pour permettre au personnel d'offrir un service de meilleur qualité aux usagers ainsi que le dévoilement de la plaque inaugurale ayant à son coté la fiche signalétique destiné à guider les usagers. Il faut également relever l'interview du DGI accordée à la presse et par laquelle il manifestait au Chef de l'Etat la reconnaissance de l'ensemble du personnel de l'Administration fiscale pour l'immeuble dont il venait d'être doté. MOPA Modeste s'est engagé à tirer le plus grand profit de cet immeuble pour non seulement accroître la mobilisation des ressources mais aussi améliorer la qualité de service rendu aux usagers.

The happy end de la belle aventure

L'apothéose de cet événement aura été la belle soirée de Gala offert par le Directeur Général des Impôts à l'ensemble du personnel pour célébrer en famille l'heureux aboutissement de ce projet.



Souvenir du dévoilement de la plaque inaugurale



Le confort du nouveau cadre de Travail !



Flash-back 2020

NOUVEL IMMEUBLE DE LA DGI

Henri BIWOLE

Cadre Contractuel d'Administration
SDVF



La DGE : retour à la maison

Créée par Décret n° 2003/165 du 30 juin 2003 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, la Division des Grandes Entreprises était logée dans l'actuel bâtiment abritant le CIME-Ouest à Yaoundé. Seule la Cellule du Contrôle Fiscal était délocalisée à l'immeuble T.BELLA. À la faveur de l'article 169 du Décret n° 2013/066 du 28 février 2013, la Division des Grandes Entreprises devient la Direction des Grandes Entreprises avec pour conséquence l'accroissement du nombre de services qu'elle compte en son sein. D'où le déménagement pour le quartier Nylon-Bastos commencé en décembre 2013 et terminé en janvier 2014.

La construction du nouvel immeuble de la Direction Générale des Impôts a permis de reconfigurer le parc immobilier de l'Administration Fiscale. Il convient de rappeler que plusieurs directions et programmes de sécurisation des recettes rattachés à l'administration centrale de la DGI étaient disséminés à travers la ville de Yaoundé. C'est le cas de la très stratégique Direction des Grandes Entreprises.

Après l'inauguration par Monsieur le Premier Ministre Chief Joseph DION NGUTE de la nouvelle tour située à l'avenue Foch le vendredi 27 novembre 2020, le Directeur Général des Impôts, Monsieur MOPA Modeste FATOING, s'est aussitôt installé dans son nouveau bureau le lundi suivant, soit le 30 novembre 2020. Il avait dans le même temps instruit les Chefs de division et les autres directeurs de lui emboiter le pas dès le Mardi 1er décembre. Cette dynamique de déménagement s'est poursuivie le mercredi suivant pour les sous-directeurs et à partir du jour d'après pour les autres personnels. À la fin de la semaine, le désormais ex-immeuble siège de la Direction Général des Impôts était vidé de ses anciens occupants, laissant la place à la Direction des Grandes Entreprises.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le choix de la DGE pour l'occupation de l'ancien immeuble du carrefour ABBIA. D'abord, le mythe qui entoure cet édifice qui abritait depuis des décennies le siège de l'administration fiscale

“

En prenant ses nouveaux quartiers au sixième palier de l'ex-immeuble siège de la DGI le lundi 7 décembre 2020, le Directeur des Grandes Entreprises Monsieur MENGUELE Jean Paul enclenchait le processus de déménagement de cette structure névralgique.



donne une aura particulière à ses nouveaux occupants qui, faut-il le rappeler, gèrent les 495 plus grandes entreprises du Cameroun. Ensuite, l'ancienne localisation de la DGE n'était pas aisée et sa situation exacte était très peu connue. Troisièmement, la taille de la DGE qui compte en son sein 7 structures correspondant aux sous-directions, 5 cellules de gestion et 5 brigades de contrôle ainsi que plusieurs autres services, n'a pas permis de l'intégrer dans le nouvel immeuble. Il convient aussi de souligner, s'agissant de l'effectif, que la DGE compte 145 personnels, soit 5 % de l'effectif total de la DGI, lequel effectif est

supérieur à celui du CRIL extérieur (140), du CRIEN (88), du CRIA (68), du CRINO (96), du CRIE (123) et du CRISO (131).

En prenant ses nouveaux quartiers au sixième palier de l'ex-immeuble siège de la DGI le lundi 7 décembre 2020, le Directeur des Grandes Entreprises Monsieur MENGUELE Jean Paul enclenchait le processus de déménagement de cette structure névralgique. Il avait été suivi par les autres personnels au cours de la même semaine. Seuls 6 mètres de distance séparent désormais le nouvel immeuble siège de la DGI de la Direction des Grandes Entreprises. Ce rapproche-

ment facilite les interactions et la transmission des dossiers. L'aménagement de l'interlocuteur fiscal des grandes entreprises au Carrefour ABBIA a aussi permis de libérer un immeuble qui abrite désormais les services du nouveau Centre Régional des Impôts du Centre II. Le loyer ne sera plus payé au titre de la location de l'immeuble du quartier Nylon par la DGE, ce qui ajoute un certain prestige à cette direction dans la mesure où elle sort du statut de locataire pour rejoindre les administrations logées par l'État. Il ne nous reste plus qu'à lui dire : « bienvenue et bon retour à la maison ! ».



NOUVEL IMMEUBLE DE LA DGI

Franck BINELI

*Inspecteur des Impôts
CEA/DEPRF*



ISI : le surveillant parmi nous !



On ne les voyait qu'au cours des nombreuses réunions auxquelles ils prenaient part dans le « grand bâtiment » comme on aimait alors à l'appeler. Quelques heures ou une matinée et ils repartaient dans leurs bureaux ! Ils, ce sont ces personnels de l'Inspection des Services des Impôts, qui depuis le 1er décembre 2020 côtoient désormais et au quotidien le reste des personnels des services centraux, autant dire que le surveillant rode.

D'abord au bâtiment actuel du Programme de Sécurisation des Recettes Domaniales, Cadastrales et Foncières, l'Inspection des Services des Impôts a fait un tour dans les locaux de l'actuel Centre de Perfectionnement des Impôts, puis dans ceux laissés vides par la Caisse Autonome d'Amortissement (immeuble SNI), avant d'intégrer le nouvel immeuble siège de la DGI inauguré le 27 novembre 2020. Cette proximité ne produit que des avantages allant du rapprochement du personnel à l'efficacité dans le traitement des dossiers. Il n'est pas rare désormais de les croiser dans le hall du bâtiment principal, si l'on ne fait pas un tour dans leurs beaux bureaux situés au 2ème étage de la « tour » et de l'« extension ».

L'ISI est chargée de manière générale du suivi et du bon fonctionnement des services centraux et déconcentrés de la DGI. Elle comprend 15 inspecteurs de service et 25 inspecteurs assistants de services.



COMPLEXE MULTIFONCTIONNEL MUNDI

Bienvenue



Des infrastructures sportives, de tourisme et de loisirs



www.impots.cm

Flash-back 2020

NOUVEL IMMEUBLE DE LA DGI

Lucien Gregory TSIYOI

*Chef de Service du Matériel
Cadre Contractuel d'Administration*



Mise en fonction du nouvel immeuble de la DGI : le DGI prescrit aux services d'en faire bon usage



Quelques jours après l'inauguration officielle du nouvel immeuble de la DGI, les personnels des services centraux ont aussitôt quitté leurs anciens bureaux pour enfin bénéficier de la modernité de ces nouvelles installations. Un bâtiment performant qui leur offre un meilleur cadre de travail disposant des atouts technologiques et tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux qui assurent le confort des utilisateurs. Aussi, tout en manifestant aux autorités la reconnaissance de toute l'Administration fiscale pour cet immeuble futuriste, le Directeur Général des Impôts a prescrit à ses collaborateurs d'en tirer profit en améliorant la qualité de service offert aux usagers. Monsieur Modeste MOPA a surtout insisté sur la maintenance préventive de cette belle infrastructure qui incombe à chacun.

 Le défi qui nous interpelle est qu'aussitôt installés dans le nouvel immeuble, il nous faudra adopter de nouveaux comportements plus responsables afin de protéger ce patrimoine commun. Les règles d'hygiène en particulier et de civisme en général devront être scrupuleusement respectées pour maintenir l'exemplarité de notre cadre de travail. Je reste persuadé que la maintenance de cette infrastructure incombe à chacun d'entre nous individuellement. Par nos gestes au quotidien, par nos habitudes et notre façon de faire, nous devons tous y veiller avec la plus grande rigueur ». Telles sont les recommandations fortes du DGI qui se dégagent de la lecture de sa 5e lettre adressée à l'ensemble du personnel en général et en particulier ceux des services centraux, principaux bénéficiaires des nouvelles installations ; lorsqu'on sait que le bon usage d'un matériel neuf et moderne accroît sa longévité et maintient le niveau de performance.

Les gestes verts à adopter

La hiérarchie de l'Administration fiscale explique que la mise en service et le suivi des installations techniques ne doivent pas être laissés au hasard. Cette année d'accoutumance au bâtiment s'avère très importante pour éviter non seulement des dérives de diverses natures mais surtout l'inconfort des utilisateurs notamment les personnels. Ces derniers doivent alors eux-mêmes veiller au bon fonctionnement des équipements, à la maîtrise et à l'optimisation du confort. Pour ce faire, dans l'optique du travail dans un environnement sain, il leur est demandé de respecter les règles d'hygiène comme par exemple

ne pas manger dans les bureaux, des espaces communs (restaurant et coffee room) étant aménagés à cet effet. Il est également recommandé entre autres d'éteindre les lumières et les climatiseurs à la fin de la journée de travail, de fermer convenablement les robinets d'eau après chaque utilisation, de bien utiliser le mobilier mis à disposition. Voilà quelques règles et types de pratiques qui pourraient aider à assurer la performance du bâtiment dans la durée.

L'accompagnement et la sensibilisation des personnels sur la maintenance préventive

C'est connu, un édifice de cette envergure, une fois rendu opérationnel, ne fonctionne pas toujours de manière efficace immédiatement. Le bâtiment et ses équipements doivent être réglés et ses occupants sensibilisés et accompagnés. Aussi, afin d'édifier le personnel sur l'utilisation des équipements en place, les comportements à adopter, les caractéristiques et les conditions d'usage du bâtiment, un guide d'obligations réglementaires qui mentionne l'ensemble des informations utiles à la bonne utilisation, à l'entretien et à l'amélioration progressive de la performance du bâtiment a été mis à leur disposition. Des formations leur ont été également dispensées à l'instar de celle sur la maîtrise des éléments de sécurité incendie et sécurité des personnes. Bien plus, la meilleure école étant la pratique, les personnels seront invités à participer aux scénarii d'utilisation des équipements et des installations. Des messages leur seront adressés au quotidien pour davantage expliquer le fonctionnement adéquat du joyau architectural ainsi que l'implémentation souhaitée.



Acquitter votre Taxe sur la Propriété Foncière par téléphone portable

*Simple, rapide, gain de temps et d'argent,
déplacements réduits.*



bina
consult

INSIDE DGI



● LITTÉRATURE	
- DJAÏLI Amadou Amal : « impatiente » d'inaugurer l'auditorium de la DGI	86
● NOMINATION A LA DGI	
- Des hommes et des femmes de défis	88
- MVOGO Emeline épouse BIHINA : première femme nommée Chef du Centre Régional des Impôts du Centre I	90
- The new Celcom : Achille Jacques ATANGANA	92
● VALORISATION DU CAPITAL HUMAIN	
- Joseph HINIBI : un exemple d'engagement professionnel	94
- Dorothy Nkum Ndum AGBOR : goodbye and Thank you Madam	96
● CARNET NOIRE	
- Un monument fiscal s'en est allé !	98
● MUNDI : le Complexe au petit trot	101

Dorothée YAPELE ESSOLA

Inspecteur des Impôts
CEA/CRRIT



Djaïli AMADOU AMAL : « impatiente » d'inaugurer l'auditorium de la DGI

Il n'y avait pas meilleur profil que la talentueuse écrivaine de nationalité camerounaise DJAÏLI AMADOU AMAL pour ouvrir solennellement au grand public le prestigieux auditorium du nouvel immeuble de la Direction Générale des Impôts.



L'ensemble du personnel de la Direction Générale des Impôts a eu le privilège mercredi 24 février 2021 d'accueillir l'auteur de l'œuvre romanesque lauréat du prix Goncourt des lycéens 2020 paru en France aux éditions Emmanuelle Collas sous le titre « Les impatientes ».

Dès les premières heures de la matinée, le décor déjà planté en disait long sur le caractère exceptionnel de la cérémonie « en cours de téléchargement » comme diraient les jeunes. Le roll-up géant dressé au hall de l'immeuble siège, traduisait avec fière allure la dimension singulière et particulière de l'hôte de marque du jour, l'une des valeurs sûres de la littérature africaine, cette icône, dont le mérite a été reconnu et célébré par la plus haute et illustre personnalité de notre cher et beau pays S.E. Paul BIYA à l'occasion de son adresse à la jeunesse le 10 février 2021 représente un modèle que toute société souhaiterait avoir.

L'auditorium de 250 places avait fait le plein d'œuf à 9 heures 30 minutes pour une cérémonie censée débuter à 11heures. Les sentiments de curiosité et d'impatience animaient les esprits du personnel venu nombreux vivre de manière privilégiés un grand moment de partage avec la culture. Aux environs de 11h30min, C'est avec une salve d'applaudissements que le Directeur Général des impôts Monsieur Modeste MOPA FATOING suivi de DJAÏLI AMADOU AMAL qui était accompagné pour la circonstance de Monsieur François BINGONO BINGONO ont fait leur entrée dans le magnifique et resplendissant auditorium flambant neuf où était distillée une fine musique savamment orchestrée par un maestro de la place. Force est de constater que c'est une grande première pour l'administration fiscale d'accueillir un hôte de grande renommée et le Directeur Général a tenu à préciser dans son propos que depuis



l'inauguration du nouvel immeuble en novembre 2020, le staff management de la DGI attendait une belle occasion pour procéder à l'inauguration de l'auditorium. L'écrivaine DJAÏLI AMADOU AMAL, modèle de réussite était donc l'invitée idoine pour un lieu par excellence d'expression de la science, du talent et du mérite.

Dans une ambiance conviviale la présentation de l'œuvre a été faite laissant entrevoir quelques fois un cocktail de sentiments d'émotion, de nostalgie, de tristesse et d'espoir perceptibles au cours des échanges avec l'auteur dont le style employé a été hautement félicité emmenant « le sorcier » à employer l'expression « belle cadavérisations » juste pour traduire l'esthétique avec laquelle

l'écrivaine choisit les mots pour dénoncer avec véhémence les maux qui minent la société africaine.

En somme plus qu'un cadeau à la gente féminine dans cette période de pré-festivités de la fête de la femme, cette inauguration, une fois de plus témoigne de l'intérêt accordé par le Directeur Général à l'épanouissement de ses effectifs et à la cohésion sociale de tout son personnel. En l'espace d'une matinée, le personnel de la DGI a fermé « codes et applications informatiques » pour s'ouvrir à la culture et à l'esthétique romanesque.

C'est dans une ambiance à la hollywoodienne caractérisée par des «selfies», des dédicaces et des autographes au grand bonheur de l'auteur, que la DGI a pris congé de son hôte DJAÏLI AMADOU AMAL.

Bernard Fils NTONGA NTONGA

*Inspecteur Principal des Impôts
CE/DEPRF*



Des hommes et des femmes de défis

Près de 75% de jeunes ont été récemment portés à de postes de responsabilités à la faveur de plusieurs arrêtés du Ministre des Finances (MINFI), Louis Paul MOTAZE, portant nomination des responsables dans les services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Impôts (DGI).



Les nouveaux responsables Installés

Au registre des satisfactions que le personnel de la DGI peut légitimement éprouver, il convient de mentionner la forte représentation des jeunes. Ces derniers étant une force dont l'engagement ne manquera pas d'avoir des conséquences significatives sur le rendement de l'Administration fiscale. Bien plus, leur présence à des postes stratégiques de responsabilité constitue un enrichissement et contribue

de manière significative à la performance et à l'efficacité.

Une place de choix accordée aux jeunes

Ce qui était donc une promesse hier est aujourd'hui une réalité à la DGI. Tel est le sentiment dominant qui se dégage de la lecture des récents textes de nominations (Arrêtés NOS 231, 232, 233, 234 et 243/MINFI des 26 octobre et 31

décembre 2020). Ce vaste mouvement caractérisé par un format des personnels qui donne une place de choix à la jeunesse intervient au moment où la DGI, positionnée première au poste de mobilisation des recettes propres de l'Etat, ambitionne de parachever la mise en œuvre des réformes engagées depuis quelques années dans le but d'optimiser la collecte des ressources et d'offrir une meilleure qualité de service aux usagers. Contexte oblige,

la DGI doit s'adapter aux exigences de cette ère de vitesse, prisonnière de nouvelles technologies pour demeurer performante.

Ainsi, au rang des réformes à finaliser susévoquées, figurent entre autres la digitalisation intégrale (toutes catégories de contribuables) des procédures de déclaration et de paiement des impôts et taxes ainsi que la réorganisation et la rénovation des services centraux et déconcentrés avec l'opérationnalisation depuis le 1er janvier 2021, des Centres Divisionnaires des Impôts dits rénovés.

Le capital humain

Les grands défis étant désormais connus et la dimension ressources humaines étant au centre de toutes stratégies, il ne manquait plus que des hommes et des femmes pour les relever et les implémenter. Pour ce faire, le MINFI a opté pour le rajeunissement des effectifs tant au niveau central qu'opérationnel. Ce sont près de 800 jeunes, hommes et femmes, de moins de 40 ans, qui ont été portés à des postes de responsabilité. Ces promus n'ont surtout pas été nommés par hasard. Ils sont outillés pour relever les défis de l'heure. Louis Paul MOT-AZE ne doute pas de leurs qualités et aptitudes professionnelles.

L'installation des responsables des services centraux

C'est fort à propos, qu'en transmettant les félicitations du MINFI aux promus le 29 octobre dernier dans la salle 300 de l'ancien bâtiment de la DGI, à l'occasion de la cérémonie d'installation des responsables des services centraux (Sous-directeurs et Chefs de services), le Directeur Général des Impôts a, dans son propos de circonstance, rappelé que cet acte du MINFI est un message, voire une interpellation. Il s'agira pour ces jeunes de performer davantage pour mériter la reconnaissance et la confiance de la hiérarchie. En leur souhaitant bonne chance dans leurs nouvelles fonctions, le DGI a prescrit l'abnégation au travail, le maximum d'engagement, de discipline et de loyauté. C'est à l'aune de ces qualités et de leurs performances que dépendra à l'horizon, la réussite de leurs carrières. MOPA Modeste leur a enfin fait savoir que le Ministre des Finances sera exigeant en termes de rendement, lorsqu'on sait qu'ils sont désormais installés dans un nouvel immeuble futuriste, qui leur offre un confort, un environnement de travail et une technologie de pointe, autant de moyens requis, pour offrir aux usagers, un service de qualité supérieure.

M.Bertrand EBUNE,C/CL



La mesure des nouvelles fonctions



Mme Laure OUBILITEK, SDP



Le secret de la réussite transmis aux promus

Corine BOMA

*Cadre Contractuel d'Administration
CEA/CELCOM*



MVOGO Emeline épouse BIHINA

Première femme nommée

Chef du Centre Régional des Impôts du Centre I

Une main de fer dans un gant de velours

Conscient des nouveaux défis qui interpellent l'Administration fiscale, Le Ministre des Finances a procédé par Arrêté N° 00000233/MINFI du 26 octobre 2020 à un redéploiement massif des personnels de la DGI.

Le 26 Octobre 2020 restera à jamais gravé dans l'histoire du Centre Régional des Impôts du Centre (CRIC 1), Madame MVOGO Emeline Epse BIHINA est la première femme nommée au poste de Régional dudit Centre. Pourquoi moi ? s'interroge-t-elle quand nous la sollicitons pour dresser son portrait.

C'est que Madame le Chef de Centre est d'une discréction légendaire, mais elle comprend que ce sont les exigences de son statut de pionnière et très promptement, elle nous donne les éléments nécessaires pour notre article.

Un cursus scolaire et académique varié. Mme MVOGO Émeline Epse BIHINA doit son parcours grâce à des études bien menées. Née le 27 Octobre 1975 à Efok dans le Département de la Lékié, elle a eu un cursus scolaire secondaire impressionnant qui a été sanctionné par l'obtention d'un baccalauréat A4 "mention Bien" obtenu au Lycée de Mvomeka'a en 1995. Par la suite, elle intègre la très prestigieuse Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) où elle obtient tour en tour de 1996 à 1999 une licence et une maîtrise en Sciences Sociales. C'est alors qu'en septembre 1999 elle entre à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et en ressort Inspecteur des Régies Financières (Impôts). Féue de connaissance en Finances, elle est reçue à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) en 2011 et en sort titulaire d'un Master of Business Administration « Option Finances et Comptabilité ».

Un parcours professionnel assez riche

Elle aura été tour à tour jusqu'à sa nomination le 26 octobre 2020, Inspecteur vérificateur à la Brigade Principale des Con-

En tant que première femme à la tête de cette unité administrative, elle est consciente qu'elle est attendue au carrefour dans un Centre réputé très sensible.

”



trôles et de Vérification des Entreprises du CRIC 1 d'août 2001 à septembre 2008 ; elle sera ensuite mutée au Centre des Impôts des Moyennes Entreprises de Douala toujours comme Inspecteur Vérificateur de septembre 2006 à septembre 2008 ; d'octobre 2013 à février 2018 elle est ramenée dans les services centraux de la Direction Générale des Impôts à la Direction du Recouvrement pour affuter d'avantage son savoir-faire ; dès le 13 février 2018 elle se voit confier en appui la gestion de la Sous-Direction du Recouvrement d'où ses états de service la mèneront aux commandes du CRIC 1 le 26 octobre 2020. Il est à noter que depuis 2018 elle est Inspecteur Principal des Impôts.

Tel Père, Telle fille

Née d'un père qui finira sa carrière Commandant des Douanes, c'est d'ailleurs d'un ton plein de respect, d'admiration et de fierté qu'elle nous parle de son « modèle » de père ; nous pouvons en conclure que le Chef Centre Régional a suivi ses pas, d'ailleurs à ses dires quand elle réussit le concours de l'ENAM, il oriente son choix vers les Impôts lui arguant que ses dispositions intellectuelles y seront mieux mises en valeur.

Un choix audacieux

Mariée et mère de cinq enfants, le Chef de Centre Régional des Impôts du Centre 1 entend mériter cette marque de confiance de sa hiérarchie, d'autant plus qu'en tant que première femme à la tête de cette unité fiscale, elle est consciente qu'elle est attendue qu'elle sera jugée par rapport à la réalisation de ses objectifs. Mais fort de son expérience professionnelle, sans aucun doute que Madame le Régional a toutes les aptitudes managériales pour mener à bien cette mission ô combien difficile en cette ère de grandes mutations de l'Administration fiscale. Nous ne pouvons que lui dire, Courage! Madame le Directeur vous braverez.



Installation du CRIC 1



Félicitations Madame le Chef de Centre Régional



Famille Impôts

NOMINATION A LA DGI

Sylvain BIDJA

Cadre Contractuel d'Administration
CEA/CELCOM



The new Celcom

Brought to head the Information and Communication Unit under Order No. 00000231/ MINFI of 26 October 2020, Mr. Achille Jacques ATANGANA Senior Contract Framework must lead the lively CELCOM team selected by the top Management who is responsible for designing and implementing Communication, Public Relations and Press strategies, in order to enhance the image and develop the reputation of the tax administration.

Diplômé en Droit public de l'Université de Yaoundé I, le brillant natif de Sa'a obtient une Maîtrise en 1992 à 22 ans, puis un DESS Option Fiscalité en 2004 à l'Université de Douala. Il est par ailleurs, titulaire de nombreuses qualifications, notamment en Gestion, Suivi-Evaluation, Préparation, Programmation et Exécution budgétaires axées sur les résultats dont la plus récente obtenue en Tunisie.

Son sens des relations publiques, son admirable personnalité colorée d'une crédibilité sans faille auprès de la hiérarchie et de ses proches collaborateurs, lui ont valu tout au long de ses années de service, des responsabilités distinctives parmi lesquelles, le pilotage du cadastre fiscal et de la délicate Unité de gestion des hautes personnalités. L'ensemble du personnel de la Direction Générale des Impôts du Cameroun à travers un vote libre et transparent de ses Délégués et membres du Bureau

exécutif, lui a témoigné la confiance renouvelée en le désignant une fois de plus, Trésorier Général de la MUNDI.

Il exprime d'ailleurs sa gratitude en soulignant son plein épanouissement au 10 ème Etage du nouvel immeuble de la DGI qui surplombe la Rue Foch à Yaoundé.

C'est avec un ton différent et plein de respect que ce distingué Cadre contractuel d'Administration parle de sa haute hiérarchie. Ses réunions avec celle-ci sont minutieusement préparées à la CELCOM ; il pense d'ailleurs qu'il faut susciter l'adhésion de tout son groupe et leur impose discipline, conscience professionnelle, ponctualité, célérité dans le traitement des dossiers et Dress code dont il incarne l'inspiration. Son raffinement comportemental et vestimentaire sont des atouts dans l'exercice de sa fonction. Avec sobriété et modestie, il dit ne détenir aucun secret pour maintenir cette allure séduisante.

“ ”

Le nouveau CELCOM se doit de s'investir à éclairer l'opinion publique et les publics cibles sur les nouvelles mesures fiscales dans la quête permanente de la performance institutionnelle et à promouvoir l'image de la Direction Générale des Impôts.

”

Marié et père de 4 enfants, le nouveau CELCOM se doit de s'investir à éclairer l'opinion publique et les publics cibles sur les nouvelles mesures fiscales dans la quête permanente de la performance institutionnelle et à promouvoir l'image de la Direction Générale des Impôts du Cameroun dans les sphères visibles de la modernité.



Achille Jacques
ATANGANA
LE NOUVEAU CELCOM

Christine NGA

Cadre CELCOM



Joseph HINIBI : Un exemple d'engagement professionnel

Agent en service au Cabinet du Directeur Général des Impôts (DGI). En 22 ans d'activités au sein de cette administration, HINIBI Joseph s'est fait positivement remarquer par son professionnalisme, son intégrité et sa loyauté. Autant de qualités qui ont plusieurs fois été reconnues par les différentes hiérarchies de la DGI au travers des messages d'encouragement et des lettres de félicitations.

HINIBI Joseph est certainement l'un de ceux sur qui l'on tombe en premier lorsque l'on veut accéder au Cabinet. Sa journée de travail commence à 6h 30 le matin et s'achève très souvent tard le soir et son travail consiste à accueillir, identifier et orienter les usagers. Il remet des fiches de demande d'audience et une fois remplies, il les achemine au secrétariat du Directeur Général. Voilà quelques une des tâches qu'il accomplit au quotidien avec une politesse sans faille.

Il n'a pourtant pas commencé au sommet. Recruté en 1999, il est affecté à la guérite

arrière de l'ancien bâtiment de la DGI qui abrite aujourd'hui la Direction des Grandes Entreprises. Son intégrité, son professionnalisme, sa motivation, sa ponctualité et sa rigueur sont autant de qualités professionnelles qui contribueront à le faire remarquer par ses patrons, ses collègues et les usagers.

La reconnaissance de son travail bien accompli lui parviendra de manière formelle et récurrente depuis son entrée au sein de l'administration fiscale à travers des messages d'encouragement et de nombreuses lettres de félicitations .

Plus tard, son dévouement dans l'accomplissement de ses tâches et ses efforts restés constants lui vaudront d'être affecté au Cabinet du Directeur Général des Impôts Monsieur ALFRED BAGUEKA ASSOBO (2009-2013), poste que Monsieur MODESTE MOPA FATOING va maintenir à son arrivée à la tête de la DGI en juin 2013.

Pour ses collègues, bien que humble, sociable et aimable, il n'en demeure pas moins stricte et exigeant dans l'application des consignes de travail.

Joseph HINIBI est marié et père de cinq enfants. Ce « fiscaliste » d'un autre genre manifeste sans retenue sa gratitude pour avoir vu son travail et sa personne ainsi valorisés par la très haute hiérarchie de l'administration fiscale à qui il promet de ne jamais faiblir, de ne jamais faillir !



Michel **SAMBA**

*Cadre Contractuel d'Administration
SG/MUNDI*



Dorothy NKOM NDUM AGBOR : Goodbye and Thank you Madam

The staff of the DGT were both surprised and moved when they learned that she was going on retirement. Her sparkling physical form and intellectual freshness did not make her age. Ms Nkom Ndum née Dorothy Nkogko Agbor was born on 25 July 1963 in Limbé, Cameroon, married and mother of many children.



After a successful secondary school studies with a GCE Ordinary Level in six subjects (Physics, Mathematics, Chemistry, Biology, Economics, English Language) and a GCE Advanced Level in two subjects (Mathematics and Chemistry), she will brilliantly face the harsh living conditions of the only University of Yaoundé at the time to glean to a Bachelor degree of Arts with Economics as option, also a Master's degree in Technical Accounting and Financial Sciences (M.T.A.F.S). Her desire to acquire more knowledge will lead her a few years later to the University of Botswana for a Post Graduate Diploma in Population and Sustainable Development obtained in 1996, then at KEIO University in Tokyo, Japan, where she returned in 2004 with a Master of Arts in Business and Commerce, option Taxation Policy and Management.

Her eagerness to acquire multidisciplinary knowledge will be satisfied by a great journey of internships and training seminars around the world (Tunisia, United States of America, Senegal, Japan, etc.)



A total of twenty-three years of service during which she was given names in the corridors of the DGT such as "Dolly, Machine, Dame de fer, Energizer...). She has contributed effectively to the modernization and procedures methods of this administration

Henceforth former Head of Division of Statistics, Simulations and Registration of the DGT from 2014 to February 2020 entered this administration in 1997, as Assistant Research Officer in the Sub-Department of Statistics. As a Punctual, assiduous and hard-working lady, it is logical that she will climb to the rank of Director after having held alternately the positions of Head of Statistics (1999 – 2007) and Assistant Director of Statistics and Simulations (2007 -2013). A total of twenty-three years of service during which she was given names in the corridors of the DGT such as "Dolly, Machine, Dame de fer, Energizer...). She has contributed effectively to the modernization and procedures methods of this administration in the areas of monitoring of performance indicators and also the evaluation of the performance of tax revenues.

On the para-professional level, AGBOR distinguished herself in the position of Executive Director of MUNDI from 2015 to 2020. This position, which she almost married, allowed her to prove with great success her managerial abilities of private entities

and project management. In particular, she oversaw the coordination of the construction works of the vast Sports complex, the Hotel and Leisure Infrastructure Complex of the MUNDI located in Ntoun , Bikok Sub-Division , Mefou and Akono Division, inaugurated on the 14 November 2020.

The humility and sociability that she has shown in the service of the mutualists, was undoubtedly proven in the socio-charitable field where she has always been involved in the supervision of underprivileged children and young people.

The secret of the dynamism of this «iron lady» comes joyfully from the very nature of her being. Her professional conscience is neither due to suitability for ethics nor habituation to regulation. Madame AGBOR is characterized by her strict nature, self-sacrifice and austerity, distant from any epicurean hedonism. We could use in her, this commercial advert of a bicycle brand that was very popular in the sixties: "untouchable because she is sober".

François MVO MVO

*Cadre Contractuel d'Administration
C/SVF*

Thomas KOUSSOCK

Un monument fiscal s'en est allé !

C'est une véritable onde de choc qui a parcouru l'ensemble des personnes présentes à l'une des dernières réunions relative à l'inauguration du Complexe Multifonctionnel de la Mutuelle Nationale des Personnels des Impôts (MUNDI) le samedi 31 Octobre 2020 avec l'annonce du décès de Monsieur Thomas KOUSSOCK, Inspecteur Principal des Impôts Hors Echelle à la retraite, à l'âge de 69 ans, alors qu'il avait certainement encore beaucoup à donner, tellement l'homme semblait inépuisable.

La fiscalité, il la connaissait des bouts des doigts de même que la Direction des Impôts où il a longuement servi et qu'il a enrichie de sa science.

Y avait-il un article du Code Général des Impôts qu'il ne connaissait pas ? Certainement pas ! Lui qui a participé à l'élaboration de toutes les mesures fiscales de son temps et même après bien qu'étant déjà à la retraite.

Y avait-il une réforme fiscale majeure des quatre dernières décennies qu'il ne maîtrisait pas ? Sûr que non ! Lui qui a été de toutes les réformes de son temps à la DGI.

Y avait-il des personnes à la DGI qui ne le connaissaient pas ? Pas très nom-

breux en tout cas ! Lui qui avait formé plusieurs générations des Inspecteurs et Contrôleurs des Impôts à l'Ecole Nationale de l'Administration et de la Magistrature (ENAM).

Il était grand, mais avait choisi d'être parmi tout le monde y compris les petits, qui affectueusement l'appelaient « papa KOUSSOCK » ou encore « Le Général des Impôts ».

Sa vie était liée à la fiscalité, cette discipline qu'il avait choisie de pratiquer durant sa carrière et même après dans sa retraite comme promoteur du Centre de Gestion Agréée Thomas KOUSSOCK.

Pouvait-il en être autrement pour cet homme plongé dès sa naissance dans la foi chrétienne, élevé dans la probité, l'humilité et le sens du travail bien fait ?

Pouvait-il en être autrement pour cet homme politique très engagé et qui s'est vu confier des responsabilités à la Mairie de Babadjou ?

Assurément non à toutes ces interrogations pour cet homme qui manquera à l'affection des siens et de la DGI, sur qui la terre de son village natal s'est refermée le 28 novembre 2020.

RIP.



Jean Patrice EVINA EVINA

*Cadre Contractuel d'Administration
CEA/CELCOM*



Augusta Clémence EKWELLE

MERCI ET ADIEU !

Asa naissance le 13 mars 1972, personne n'aurait imaginé que cette dame serait enlevée à la vie quarante-neuf années plus tard. Cet Inspecteur Principal des Impôts que la mort a rattrapé le 17 janvier dernier à Nairobi au Kenya, était férue de connaissances. Ekuelle Augusta Clémence, puisqu'il s'agit d'elle, a eu un parcours académique et professionnel remarquables.

Après son baccalauréat série A4 Allemand en 1992 au Lycée de Manengouba, elle engage son cursus universitaire à Yaoundé II-Soa où elle obtient une licence en Droit Privé en 1997. Deux ans plus tard, elle est nantie d'une Maîtrise en Droit des Affaires à l'Université de Douala. Admise à l'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) en 2004, elle en sort auréolée du diplôme d'Inspecteur des Régies Financières (Option Impôts) en 2005, année où commence sa carrière professionnelle. Dans la mouvance des affectations des nouveaux lauréats à la Direction Générale des Impôts en cette même année, Augusta Clémence est en complément d'effectifs, puis nommée Chargé d'Études Assistant le 04 avril 2008, période pendant laquelle la fille de la commune de Melong est admise à

un séminaire de formation organisé par la Banque Mondiale au Gabon.

En 2010, elle est désignée Inspecteur gestionnaire à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et trois ans après, elle dirige le Centre Régional des Impôts du Littoral 2 d'alors. Le 16 mars 2016, Ekuelle Augusta Clémence est nommée par arrêté n° 011/MINFI/ CAB Chef de Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest.

Depuis cet instant, l'Inspecteur Principal des Impôts s'est déployée avec ardeur dans la collecte des recettes dans cette Région fiscale en mettant toute son expertise acquise au cours de ses diverses formations en interne et à l'extérieur. Son article de trois pages intitulé : « La collecte des Impôts dans un contexte socio politique instable », rédigé dans la rubrique Echos des Régions de votre Magazine (cf. Impôts Infos N°006, octobre 2017, pp. 63-66) est l'une des preuves de sa détermination dans la mobilisation des ressources de l'Etat. Dans sa bataille, elle disait : « Le Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest est comparable à



Ancienne Chef de Centre Régional des Impôts du Sud-Ouest

un bateau dans sa tourmente, mais qui n'entend pas se laisser couler »

Le 17 janvier 2021, le capitaine est tombé armé à la main. C'est la consternation dans la grande famille des impôts. L'administration fiscale perd en Ekuelle Augusta, un grand commis de l'Etat, une perle rare qui pourrait être difficile à remplacer, car elle a su gérer avec tact et fermeté la situation de crise qui sévit au Sud-Ouest.

Elle s'en est donc allée, la passionnée de l'histoire des civilisations voyage pour l'éternité laissant derrière elle deux enfants éplorés.

Clémence Augusta, Merci et Adieu !

Remember



NOMS ET PRÉNOMS	STRUCTURE	GRADE	FONCTION	MATRICULE	DATE DE DESCES
EXERCICE 2021					
BASSORO DIWAOUI	CRien/ISI	CPI	INSP SVCE ASS	572 730-H	25/12/2021
SAPSA PULCHERIE EPSE ASSAM	CRIL EXT/ CDI DLA 6	CA	COM. EFF	673 446-R	7/01/2021
ATANGANA ISABELLE EPSE ATANGANA	CRICI/ CFCE	CA	COM. EFF	674 464-R	26/01/2021
BAILA SELEMA AIME	CRIL II	CCA	COM. EFF	670 853-J	18/3/2021
MELANGUE EPANE	CRICI	CPI	CHEF CELL ENRGT	589 033-Y	7/05/2021
ATEBA GEORGES HERVE	SG/PM	IPI	CONSEI. TECHN.	550 275-V	9/5/2021
ABOUBAKAR DJIBO	DGE	IPI	CE	593 434-G	17/5/2021
NDI NDI MARTIN	CRILII	CCA	CE	662 124-K	27/5/2021
EXERCICE 2020					
MFEGUE GREGOIRE DIEUDONNE	PSRF	CA	CE	671 325-C	10/01/2020
SCHOUEL	DGE	IPI		593 331-V	27/12/2019
MIMBUI NSI EPSE MONEZE DENISE	CRICII EXT/ CDI MBYO	INST. PPALE ENSGMT TECHNI.	CE	540 369-W	9/01/2020
KODO OLLE NGALLI THERESE	CRILI/CDI 12	CCA	CE	674 702-L	22/2/2020
NGAH IVELINE EPSE NDONGO	CRILI/CIME AKWA 2	CCA	CHEF SVCE INFORMATION	665 331-Q	7/3/2020
NKOTO JEAN DANIEL	CIME OUEST	CA	CE	665 387-U	3/4/2020
TCHEMOYOCK MICHEL	CRIL2/ CSPLI DOUALA	CPI	CHEF SVCE ARCHIVE	521558-H	2/5/2020
MASSA MEDANG	COMM. URB. DLA	IPI	CONTROL. FINANCIE	567 208-V	14/5/2020
NNOMO ESSAMA VERONIQUE	CRIC2/CIME OUEST	CA	CE	665 682-X	17/05/2020
MENDOGO ELLA MICHEL	CRINW/ CDI MEZAM	CA	CE	662 103-A	26/05/2020

Albertine ALOUGOU

*Cadre Contractuel d'Administration
TGA MUNDI*



MUNDI : le Complexe au petit trot

inauguré le 14 novembre 2020 par Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances, devant un important parterre de personnalités et d'invités, le Complexe Multifonctionnel de la Mutuelle Nationale des Personnels des Impôts (MUNDI) situé à dans la localité de Ntoun à quelques encablures de l'aéroport de Yaoundé/Nsimalen, n'aura pas attendu longtemps pour faire découvrir son charme.

En effet du 4 au 14 janvier 2021, l'équipe A' de football des Etalons du Burkina Faso y a séjourné en stage préparatoire au Championnat d'Afrique des Nations qu'a abrité le Cameroun du 16 janvier au 7 février 2021. Les hôtes de marque du Complexe MUNDI n'ont pas boudé leur plaisir de profiter de ce cadre de rêve unique en Afrique Sub-saharienne pour élaborer leurs stratégies en toute discréetion dans un air pur et naturel. Le Chef

de la délégation Burkinabè dira d'ailleurs toute sa satisfaction à l'idée de savoir que son pays et son équipe sont les premiers à bénéficier de ce cadre qui « marque un tournant très décisif dans la promotion du sport au Cameroun et en Afrique », pas moins.

Autre évènement marquant le lancement des activités sportives de la Direction Générale des Impôts le 13 février 2021 au titre de l'année en cours. En l'espace d'une journée, le personnel de la DGI a troqué codes, ordinateurs et autres outils pour prendre d'assaut les stades de football, de tennis et de basketball qui n'en demandaient pas moins. Même la piscine semi-olympique et le bois de promenade ont eu leurs flots d'adeptes et de passionnés. C'est en fin de journée que ce beau monde a quitté le Complexe, non sans jurer d'y revenir souvent, très souvent pour dire vrai. Vivement le grand démarrage !



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pax - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

CELLULE DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

0000759
N° _____ /MINFI/DGI/CELCOM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF
TAXATION

INFORMATION AND COMMUNICATION
UNIT

Site web : www.impots.cm

N° vert : 8200

Yaoundé, le 02 juillet 2021

RADIO/ PRESS RELEASE

The Minister of Finance hereby informs taxpayers that, the reform on the Electronic Filing procedures was postponed since July 1st, 2021 for all the Divisional Tax Centers (DTCs) and Subdivisional Tax Centers all over the national territory which are yet to integrate the last phase of the digitalization process.

Thus, as part of the support and initiation to electronic procedures for small and micro enterprises under the competence of the aforementioned Centers, the deadlines for filing and payment of taxes for the third quarter of 2021 legally set on the 15th of each month, are carried forward respectively as follows:

- **July 31, 2021** for the month of June;
- **August 31, 2021** for the month of July;
- **September 30, 2021** for the month of August.

The Minister of Finance counts on the compliance of all and sundry.

REPUBLIC OF CAMEROON
LE MINISTRE
The Minister
MINISTRY OF FINANCE
MINISTERE DES FINANCES
Louis Paul MOTAZE

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix -Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

CELLULE DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

000075 9
N° _____ /MINFI/DGI/CELCOM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF
TAXATION

INFORMATION AND COMMUNICATION
UNIT

Site web : www.impots.cm

N° vert : 8200

Yaoundé, le 02 JUIL 2021

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des contribuables que la réforme des téléprocédures fiscales est étendue depuis le **1^{er} juillet 2021** à tous les Centres Divisionnaires des Impôts des Chefs-lieux de Département et d'Arrondissement, marquant la dernière phase de cette réforme sur l'ensemble du territoire national.

A cet effet, dans le cadre de l'accompagnement et de l'initiation aux téléprocédures des petites et micro entreprises relevant des Centres sus-visés, les dates limites de déclarations et paiements des impôts et taxes au titre du **troisième trimestre 2021** légalement fixées au **15** de chaque mois, sont reportées respectivement à la fin de chaque mois comme suit :

- **31 juillet 2021** au titre des opérations du mois de juin ;
- **31 août 2021** pour les opérations du mois de juillet ;
- **30 septembre 2021** en ce qui concerne les opérations du mois d'août.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme fiscal de tous.



REPUBLIC DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIVISION DE LA LEGISLATION
ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

CELLULE DE LA LEGISLATION FISCALE

000000242

CIRCULAR-NOTE N° 242 MINFI/DGI/DLRI/L du 15 MARS 2021 on the
conditions for fixing the rates for bank charges for the payment of taxes and duties

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Yaojindé, le

To

The Director General of Taxation ;
The Director General of the Treasury and Financial and Monetary Cooperation ;
General Managers of banking institutions ;
General Managers of Microfinance institutions ;

As a result of the modernization of our tax system, major reforms have been carried out in recent years concerning the methods of payment of taxes and duties. These reforms are aimed at simplifying procedures and improving the quality of services rendered to taxpayers on the one hand, and improving the security of revenues collected on the other.

Henceforth, for the payment of taxes and duties, only electronic payments and payments by bank transfer, mobile phone devices via the « Mobile Tax solution » and cash at bank counters are now accepted.

Concerning cash payment at bank counters, it should be recalled that they are subject to the same legal constraints as the other payment methods mentioned above. Thus, under the provisions of section M 8 a (3) of the General Tax Code, the bank charges are set at 10% of the amount of tax to be paid.

However, when the application of the 10% rate, according to the terms of the law results to bank charges of less than FCFA 500, it is the minimum rate of FCFA 500 that is considered.

Also, when the application of the 10% rate results to bank charges of more than FCFA 10 000, the ceiling rate of FCFA 10 000 is used.

I call upon banking and microfinance institutions to strictly adhere to these tariff conditions, under penalty of the sanctions provided for by the provisions of section M 8 a (4) of the General tax Code, namely a fine corresponding to the amount of the excess sums invoiced.

The Director General of Taxation and the Director General of the Treasury and Financial and Monetary Cooperation are both responsible for ensuring strict compliance with these provisions.

I attach great importance to the strict observance of these provisions, and any possible difficulty in their application should be brought to my attention.



. Louis Paul MOTAZE

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIVISION DE LA LEGISLATION
ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

CELLULE DE LA LEGISLATION FISCALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Yaoundé, le

00000242 MINFI/DGI/DLRI/L du **15 MARS 2021** relative
aux conditions tarifaires des services bancaires liés au paiement des impôts et taxes

A

Monsieur le Directeur général des Impôts ;
Monsieur le Directeur général du Trésor et de la Coopération financière et monétaire ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des établissements bancaires ;
Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des établissements de microfinance ;

Dans le cadre de la modernisation de notre système fiscal, d'importantes réformes touchant aux modalités de paiement des impôts et taxes ont été menées au cours de ces dernières années. Celles-ci visent à la fois la simplification des procédures et l'amélioration de la qualité de service offert aux contribuables d'une part, et une meilleure sécurisation des recettes d'autre part.

Il s'ensuit que pour le paiement des impôts et taxes, seuls sont dorénavant admis le télépaiement et les paiements par voie bancaire, à savoir par virement, par téléphone portable via la solution *Mobile Tax* et par versement en espèces auprès des guichets des banques.

S'agissant des paiements en espèces auprès des guichets des banques, je rappelle qu'ils sont soumis aux mêmes contraintes légales que les autres modes de paiement sus cités. Ainsi, en application des dispositions de l'article L 8 bis (3) du Code général des Impôts, les frais bancaires sont fixés à 10% du montant de l'impôt à payer.

Toutefois, lorsque l'application du taux de 10% conduit selon les termes de la loi, à des frais bancaires de moins de FCFA 500, c'est le tarif plancher de FCFA 500 qui est retenu.

De même, lorsque l'application du taux de 10% induit des frais bancaires supérieurs à FCFA 10 000, c'est le tarif plafond de FCFA 10 000 qui est retenu.

J'invite par conséquent les établissements bancaires et de microfinance à s'en tenir strictement à ces conditions tarifaires, sous peine des sanctions prévues par les dispositions de l'article L 8 bis (4) du Code général des Impôts, à savoir une amende correspondant au montant des sommes excédentaires facturées.

La Direction générale des Impôts et la Direction générale du Trésor et de la coopération financière et monétaire sont chargées, chacun en ce qui la concerne et conjointement, de veiller au strict respect de ces dispositions.

J'attache un grand prix à l'observation rigoureuse des présentes prescriptions dont toute difficulté éventuelle d'application devra être signalée.



Louis Paul MOTAZÉ

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIVISION DE LA LEGISLATION
ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

CELLULE DE LA LEGISLATION FISCALE PA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Yaoundé, le 15 MARS 2021

RELEASE

The Minister of Finance informs taxpayers that under the 2021 Finance law, the sole methode of payment of taxes and duties henceforth allowed are electronic payments and payments by bank transfer, mobile phone via the Mobile Tax solution and cash at bank counters.

With regard to bank transfers and cash payments at bank counters, the Minister of Finance would like to recall that in line with the provisions of section M 8 a (3) of the General Tax Code, bank charges related to the payment of taxes and duties are set at 10%.

In all cases, a minimum fee of FCFA 500 is applied for the above operations whatever their amount. Also, the said fees remain strictly limited to FCFA 10 000, including for very large payments.

Consequently, all bank and microfinance institutions are called upon to strictly adhere to these tariff conditions so as not to incur the sanctions provided for by the provisions of section M a (4) of the General Tax Code.

The Minister of Finance is counting on the compliance of all.



REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS

DIVISION DE LA LEGISLATION
ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

CELLULE DE LA LEGISLATION FISCALE PA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Yaoundé, le 15 MARS 2021

COMMUNIQUE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des contribuables qu'à la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2021, les seuls modes de paiement des impôts et taxes dorénavant admis sont le télépaiement et les paiements par voie bancaire, à savoir par virement, par téléphone portable via la solution *Mobile Tax* et par versement en espèces auprès des guichets des banques.

S'agissant particulièrement des virements bancaires et des paiements en espèces auprès des guichets des banques, le Ministre des Finances rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 8 bis (3) du Code Général des Impôts, les frais bancaires liés au paiement des impôts et taxes sont fixés à 10%.

Toutefois, un tarif plancher de FCFA 500 est appliqué pour lesdites opérations quel que soit leur montant. De même, lesdits frais demeurent strictement plafonnés à FCFA 10 000, y compris pour les très gros paiements.

Il invite par conséquent tous les établissements bancaires et de microfinance à s'en tenir strictement à ces conditions tarifaires afin de ne pas encourir les sanctions prévues par les dispositions de l'article L 8 bis (4) du Code Général des Impôts.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme de tous.



Louis Paul MOTAZE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail - Patrie

.....
MINISTERE DES FINANCES

.....
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

.....
CELLULE DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

00000390
N° MINFI/DGI/CCLCOM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

.....
MINISTRY OF FINANCE

.....
DIRECTORATE GENERAL OF
TAXATION

.....
INFORMATION AND COMMUNICATION
UNIT

.....
Site web : www.impots.cm

N° vert : 8200

14 AVR 2021
Yaoundé, le

RADIO/ PRESS RELEASE

The Minister of Finance hereby informs taxpayers that the reform on the Electronic Filing procedures has been extended from April 15, 2021 for the Divisional Tax Centers (DTCs) of all the Regional Capitals and the cities of Kribi, Limbe, Mfou and Nkongsamba.

For this purpose, he informs the public that within the framework of the pursuit of the support and the initiation of small and micro enterprises under these centers, the deadlines for the filing and payment of taxes and duties for the second quarter of 2021 as fixed by the law on the 15th of each month, are respectively postponed at the end of each month as follow:

- **April 30, 2021** for the month of March ;
- **May 31, 2021** for the month of April;
- **June 30, 2021** for the month of Mai.

The Minister of Finance counts on the compliance of all and sundry.

Louis Paul MOTAZE

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix -Travail - Patrie

.....
MINISTERE DES FINANCES

.....
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

.....
CELLULE DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION

.....
00000390
N° /MINFI/DGI/CELCOM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -Work - Fatherland

.....
MINISTRY OF FINANCE

.....
DIRECTORATE GENERAL OF
TAXATION

.....
INFORMATION AND COMMUNICATION
UNIT

.....
Site web : www.impots.cm

N° vert : 8200

14 AVR 2021

Yaoundé, le

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

➤ Le Ministre des Finances rappelle que la réforme des téléprocédures fiscales est étendue dès le **15 avril 2021** aux Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) de tous les Chefs-lieux de Région et des villes de Limbé, Mfou, Kribi et Nkongsamba.

A cet effet, il porte à la connaissance du public que dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement et de l'initiation des petites et micro entreprises relevant de ces Centres aux téléprocédures, les dates limites de déclarations et paiements des impôts et taxes au titre du deuxième trimestre 2021 légalement fixées au **15** de chaque mois, sont prorogées respectivement à la fin de chaque mois comme suit :

- **30 avril 2021** au titre des opérations du mois de mars ;
- **31 mai 2021** pour les opérations du mois d'avril ;
- **30 juin 2021** en ce qui concerne les opérations du mois de mai.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme fiscal de tous.



Louis Paul MOTAZE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

LEGISLATION AND INTERNATIONAL
TAX RELATIONS DIVISION

TAX LEGISLATION UNIT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

Yaoundé, the

26 FEV 2021

NOTE-CIRCONNAIRE N° /MINFI/DGI/DLRI/L of on the management of tax
return or payment failures attributable to the tax administration's computer system.

- Directors and persons ranking as such ;
- Chiefs of Regional Tax Offices ;

In line with the modernisation of our administration, the 2021 Finance Law has made electronic payment the compulsory method of payment of taxes for large companies.

In this same vein, the reform of the electronic filing and payment obligations has been extended to small taxpayers under the competence of the Divisional Tax Offices since the 1st of January 2021. Consequently, the sole methods of fulfilling tax obligations admitted in these centres from now on are electronic filing and payment by bank transfer, i.e by cash payment at bank counters or by mobile phone (Mobile Tax).

Given the time required for the taxpayers concerned to adapt to these new methods, I would urge you not to apply penalties, interest on late payment and other fines in the event of failure to file a tax return or to pay due to a fault in the administration's IT system.

If, due to the automation of procedures, penalties and fines for late payment have been issued automatically even though the delay is attributable to the failure of the administration's computer system, I advise you to defer all collection proceedings and to initiate the procedure for ex officio tax relief provided for in section M 141 a of the General Tax Code in order to cancel the penalties and fines.

Altogether, I urge you to strengthen the taxpayer assistance mechanism within your respective structures for a smooth implementation of these important reforms to modernise our tax system.

I attach great importance to the strict application of these prescriptions, and any possible difficulty in their application should be brought to my attention.

The Director-General of Taxation



Mops Modeste Fatoing

REPUBLIC DU CAMEROUN
Pain - Travail - Patrie
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
DIVISION DE LA LEGISLATION
ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES
CELLULE DE LA LEGISLATION FISCALE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF FINANCE
DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Yaoundé, le

007.

26 FEV 2021.

NOTE-CIRCULAIRE N° ____ /MINFI/DGI/DLRI/L du _____ relative au
traitement des défaillances déclaratives ou de paiement imputables au système
informatique de l'administration fiscale.

A

- Mesdames et Messieurs les Directeurs et assimilés ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Centres régionaux des Impôts.

Dans le cadre de la modernisation de notre administration, la Loi de Finances pour l'exercice 2021 a consacré le télépaiement comme mode de règlement obligatoire des impôts et taxes pour les grandes entreprises.

Dans cette même dynamique, la réforme de dématérialisation des obligations déclarative et de paiement s'est généralisée aux petits contribuables relevant des Centres divisionnaires des impôts à compter du 1^{er} janvier 2021. Ainsi à titre de rappel, les seules modalités d'accomplissement des obligations fiscales admises dans ces centres sont dorénavant la déclaration et le paiement par voie bancaire, à savoir par virement, par versement en espèces auprès des guichets des banques ou à l'aide du téléphone portable (Mobile Tax).

Compte tenu du temps d'adaptation que l'appropriation de ces nouveaux outils requiert de la part des contribuables concernés, je vous demande de ne pas appliquer les pénalités, intérêts de retard et autres amendes en cas de défaillance déclarative ou de paiement, lorsque le retard est imputable à un dysfonctionnement du système informatique de l'administration.

Lorsque du fait de l'automatisation des procédures, les pénalités et amendes de retard ont été émises de façon instantanée alors que ce retard est imputable à la défaillance du système informatique, je vous demande de surseoir à toute mesure de poursuite en recouvrement et à initier la procédure de dégrèvement d'office prévue par les dispositions de l'article L141 bis du Code général des Impôts aux fins d'annulation de celles-ci.

Au total, je vous engage à renforcer le dispositif d'assistance aux contribuables au sein de vos structures respectives pour une implémentation sans heurts de ces importantes réformes de modernisation de notre système fiscal.

J'attache un grand prix à la stricte application des présentes prescriptions dont toute difficulté éventuelle d'application devra m'être signalée.



Le Directeur Général
des Impôts

Ollpha Modeste Fatoing

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DES FINANCES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF FINANCE

00000284

DECISION N°

/MINFI/DGI/LRI/L du

23 MARS 2021

Portant classification des entreprises dans le cadre de la procédure de remboursement des crédits de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;

Vu le décret N° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019,

DECIDE :

Article 1^{er}.- La présente décision fixe la liste des entreprises à risque faible dans le cadre de la procédure de remboursement des crédits de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Article 2.- (1) Sont considérées comme entreprises à risque faible en application des dispositions de l'article 149 bis du Code Général des Impôts, celles à jour de leurs obligations fiscales et remplissant à la date d'introduction de leur demande, les critères cumulatifs ci-après :

- appartenir au portefeuille de la Direction des Grandes Entreprises ;
- ne pas avoir d'arriérés fiscaux y compris dans le cadre d'un contentieux fiscal ;
- avoir régulièrement bénéficié de remboursements de crédits de TVA au cours des trois (03) derniers exercices non remis en cause à l'occasion d'un contrôle fiscal.

(2) Relèvent de la catégorie des entreprises à risque faible au titre de l'exercice 2021, les entreprises listées en annexe ci-jointe.

Article 3.- Le Directeur Général des Impôts est habilité à reconnaître ou à retirer le statut d'entreprises à risque faible en cours d'exercice en fonction de l'évolution de la situation fiscale des contribuables concernés.

Article 4.- Le Directeur Général des Impôts est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée partout où besoin sera./-



ANNEXE
LISTE DES ENTREPRISES A RISQUE FAIBLE

N°	Nom ou Raison sociale	Sigle	Boite Postale
1.	CAMEROON UNITED FOREST	CUF	15 181 Douala
2.	CEGELEC	CEGELEC	4 507 Douala
3.	COMPAGNIE FORESTIERE DU CAMEROUN	CFC	3 139 Douala
4.	GREEN VALLEY	GREEN VALLEY	1 605 Douala
5.	ICRAFON	ICRAFON	2 040 Douala
6.	SEFECCAM SARL	SEFECCAM	5 969 Douala
7.	SOCIETE DE TRANSFORMATION DE BOIS DE LA KADEY	STBK	38 Batouri
8.	SOCIETE FORESTIERE ET INDUSTRIELLE DE LA LOKOUNDJE	SFIL	
9.	SUD CAMEROUN HEVEA SA	SUDCAM	



Louis Paul MOTAZE

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Circulaire N° 1020 /MINFI/DGI/LRI/DSSI/L du 26 MAI 2021
Précisant les modalités de localisation des contribuables

La loi de finances pour l'exercice 2021 modifiant l'article L1 du Livre des Procédures Fiscales, consacre la substitution de la carte de contribuable par l'attestation d'immatriculation.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2021, la preuve de l'immatriculation fiscale est désormais établie par une attestation délivrée en ligne par le système informatique de l'administration fiscale. Celle-ci constitue l'unique support justificatif de l'identification fiscale d'un contribuable.

Dans l'attente de la finalisation de la dématérialisation de la localisation des contribuables (géolocalisation), ces derniers devront produire comme document justifiant de leur localisation fiscale pour toutes procédures administratives, un simple plan de localisation, précisant la commune du lieu d'établissement, la dénomination du quartier et le lieu-dit. Les contribuables devront certifier eux-mêmes sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

En conséquence, la délivrance des attestations de localisation et leur certification subséquente par les services fiscaux de la Direction Générale des Impôts est désormais proscrite.

J'attache du prix à l'application stricte des termes de la présente circulaire dont toute difficulté d'application devra m'être rapportée.

Le Directeur Général
des Impôts



Mopa Modeste Fatoing

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

1020 26 MAI 2021
 Circulaire N° _____ /MINFI/DGI/LRI/DSSI/Ldu _____

Specifying the modalities for taxpayer location

The 2021 Finance Law amending section M1 of the Manual of Tax Procedures, enshrines the substitution of the taxpayer's card with the registration certificate.

Consequently, with effect from the 1st of January 2021, proof of taxpayer registration shall henceforth be established by a certificate issued online by the tax administration's information system. This certificate will constitute the sole proof of a taxpayer's tax identification.

Pending the finalisation of the automation of taxpayer's localisation (geolocalisation), the latter will have to produce as justification of their tax localisation for all administrative procedures, a simple localisation map, specifying the municipality of the place of establishment and the name of their neighbourhood. Taxpayers shall personally certify on their honour that the information provided is accurate.

Consequently, the issuance of certificates of localisation and their subsequent certification by the tax services of the Directorate General of Taxation is henceforth prohibited.

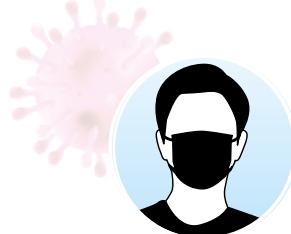
These provisions must be strictly observed and any difficulties in their application brought to my attention.

The Director-General of Taxation



POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU **CORONAVIRUS* | COVID-19**

ADOPTONS LES GESTES BARRIÈRES



Porter un masque en permanence hors de chez-soi et dans les services fiscaux.



Se laver les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes au moins, ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique.



Eviter toute réunion regroupant plus de 10 personnes.



En cas de manifestations des signes de la maladie rester chez soi, et appeler le 1510.



Se soumettre à la prise de température d'alerte par ThermoFlash à l'entrée de la DGI.



Respecter la distanciation de 1,5 m entre les personnes.



Ne pas toucher la bouche, le nez et les yeux avec vos mains.



Nettoyer et désinfecter quotidiennement les surfaces ou objets touchés fréquemment (tables, poignets de portes, téléphones ...).

N° VERT **1510**

*Le coronavirus (COVID-19) est le virus à l'origine d'une nouvelle maladie infectieuse inconnue avant l'apparition de la flambée à Wuhan (Chine) en décembre 2019

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA DGI

www.impots.cm

DGICAM **@DGICAM**

AVENUE MARECHAL FOCH - YAOUNDE - CAMEROUN
Tél. : +(237) 222 222 315

